

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

2014

Secrétariat général de la FAS

www.fas-ne.ch

Traite des êtres humains - TEH

www.traite-des-etres-humains.ch

Centre de consultation LAVI

www.lavi-ne.ch

Service de consultation conjugale

www.consultations-conjugales.ch/

Centrevue

autonomie et intégration pour personnes aveugles et malvoyantes

www.centrevue.ch

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA, La Chaux-de-Fonds

Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale - FAS

Mot du président de la FAS

L'année écoulée devait avant tout être consacrée au chantier de la réforme de nos structures (la gouvernance de la FAS), ainsi que le Bureau en a reçu le mandat du Conseil de Fondation lors de sa dernière réunion de l'année 2014. Plusieurs séances du Bureau, dont une en présence des présidents des trois comités de gestion (à qui sont confiées les institutions sociales dépendant de la Fondation), ont ainsi été consacrées à ce thème aussi passionnant que délicat. La tâche n'est pas achevée même si les contours de la future organisation sont maintenant plus clairs. L'attention du Bureau a cependant été focalisée sur les finances de la FAS : il faut en effet savoir que le coût de la recapitalisation de la caisse de pensions de nos collaboratrices et collaborateurs (Prevoyance.ne) est une préoccupation centrale. Les menaces qui pèsent ainsi sur l'équilibre de nos budgets ont conduit le Bureau à nourrir des contacts renforcés avec le chef du Service de l'action sociale (SASO) et, à deux reprises, avec le Conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS). C'est de ce Département que dépend en effet l'essentiel de notre financement. L'information donnée en haut lieu sur notre situation et les échanges de vues entre le directeur et le président de la FAS avec le Conseiller d'État et le chef du Service de l'Action sociale sont des moyens indispensables pour anticiper les problèmes et entrevoir comment les résoudre avec l'appui ou les conseils de nos interlocuteurs. Des finances saines sont en effet le gage d'une action de la Fondation inscrite dans la durée et avec des conditions de travail — actuellement difficiles pour un trop grand nombre de collaboratrices ou collaborateurs — permettant de garder ou d'attirer des personnes très qualifiées et motivées. Le Conseil a été rendu attentif à ces préoccupations ; le Bureau ainsi que la direction mettent leur énergie à trouver les solutions adéquates : on vise ici des moyens financiers accrus, mais aussi une meilleure organisation et une rationalisation du travail, ou encore des schémas décisionnels plus performants. La réorganisation déjà mentionnée de la FAS, voulue par le Conseil de Fondation, va aussi dans ce sens.

Je suis heureux de signaler à votre attention le fait que notre rapport d'activité inclut, pour la première fois en 2014, un volet consacré à la traite des êtres humains — TEH, une mission confiée par la Suisse latine (BE francophone, FR, TI, VD, VS, GE, NE et JU) à la FAS et assumée avec compétence par Karine Gobetti-Pétremand.

Terminons ce mot par une seconde note optimiste : cette année a vu se concrétiser un souhait depuis longtemps manifesté au sein de la FAS pour rendre sa structure et son action plus visibles : la création du site Internet est devenue réalité depuis le mois d'octobre 2014. Sa conception a été largement saluée comme une réussite, ce que j'invite le lecteur à vérifier : www.fas-ne.ch ! Le mérite en revient très largement à sa réalisatrice, l'agence Pomzed Design, à Moutier, Delémont et Chez-le-Bart/NE, et au bienvenu bailleur de fonds, la Loterie Romande. Nos remerciements vont à toutes les deux.

Président de la FAS
Jacques-André Guy

Mot du directeur de la FAS

Cette première année à la tête de la FAS fut intense, riche en découvertes professionnelles et humaines.

Les équipes et les directions des services œuvrent dans des domaines très sensibles qui nécessitent doigté, fermeté, discrétion, savoir et modestie.

Les personnes qui consultent les services de la FAS confient la part la plus intime et fragile de leur existence. Nos professionnels savent que les liens de confiance établis sont la condition première à un accompagnement de qualité.

Je tiens à les remercier pour leur engagement et la qualité de leurs interventions.

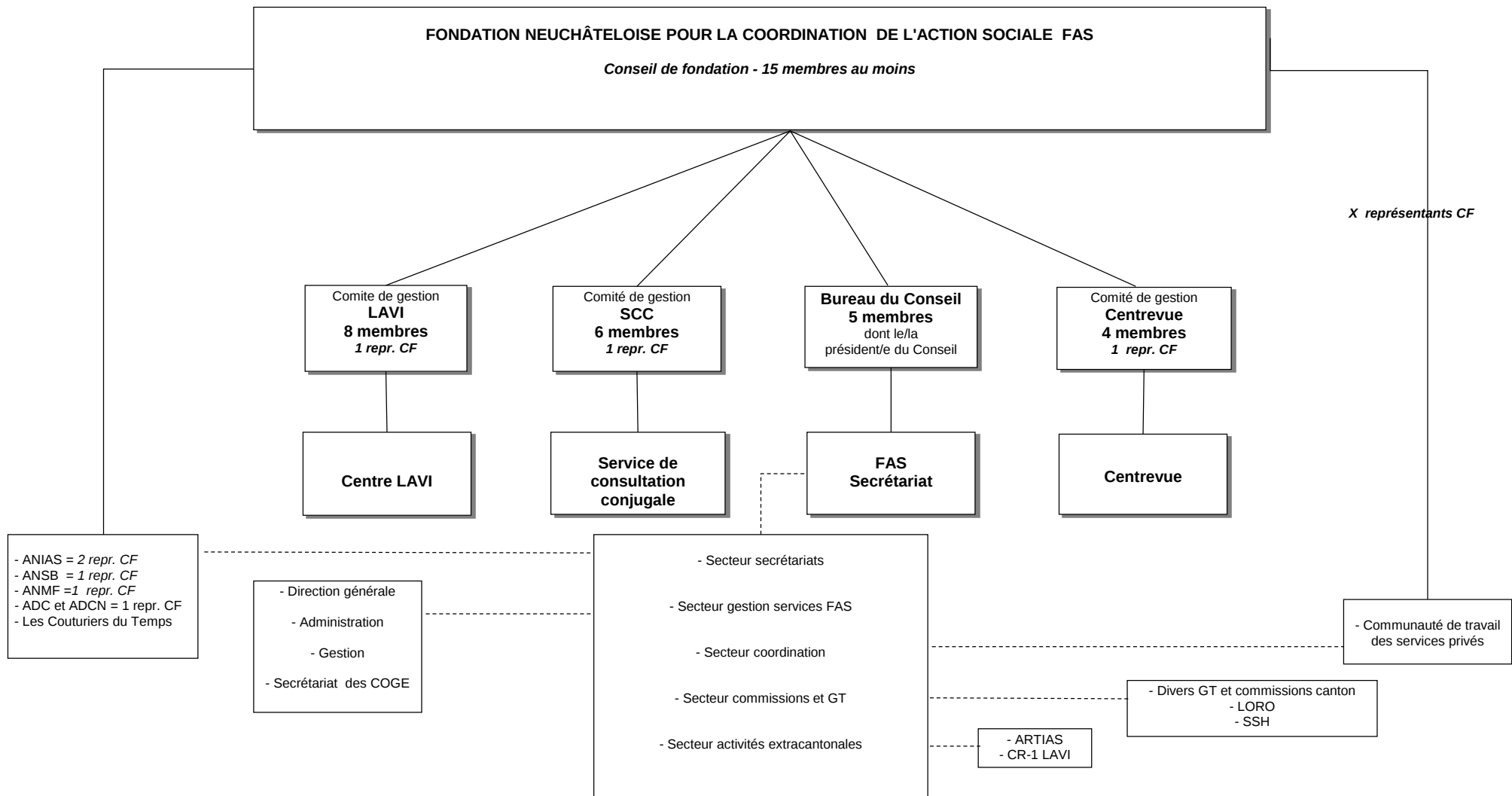
Les mandats qui nous sont attribués par le Canton font l'objet d'un suivi attentif de la part de notre Conseil de Fondation et des différents comités de gestion. Ces derniers sont particulièrement sensibles aux conditions de mise en œuvre de nos différentes activités.

Une négociation avec notre partenaire étatique sur le contenu et le financement des mandats qui nous sont attribués est à l'ordre du jour. Une adaptation de nos contrats de prestation afin d'assurer la qualité de nos prestations est indispensable.

Les excellentes relations que nous entretenons avec le Service de l'action sociale nous permettent d'envisager ce projet avec une certaine sérénité.

Direction de la FAS
Roberto Rossi

Organigramme de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale - FAS



Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale - FAS

Au 31 décembre 2014, la FAS, dans son ensemble, employait 34 personnes, dont 26 pour une moyenne de 17,20 postes de travail (EPT) et 7 rétribuées à l'heure, ce qui représente :

Secrétariat général de la FAS – personnel au 31.12.2014 :

M.	Roberto	Rossi	directeur	100 %
Mme	Karine	Gobetti	chargée de projet TEH	60 %
Mme	Marguerite	Horisberger	secrétaire comptable	60 %
Mme	Viviana	Maini	secrétaire	90 %

Centre LAVI – personnel au 31.12.2014 :

M.	Olivier	Robert	directeur (50 %) et intervenant (30 %)	80 %
M.	Lukas	Stalder	intervenant à La Chaux-de-Fonds	70 %
Mme	Line	Voegtli Demarle	intervenante à La Chaux-de-Fonds	60 %
Mme	Barbara	Caso	intervenante à Neuchâtel	80 %
Mme	Valentine	De Reynier	intervenante à Neuchâtel	60 %
Mme	Catherine	Félix	intervenante à Neuchâtel	60 %
Mme	Marina	Gindrat	secrétaire à La Chaux-de-Fonds	50 %
Mme	Dominique	Matthey	secrétaire à Neuchâtel	50 %

SCC – personnel au 31.12.2014 :

Mme	Danièle	Blaser-Reymond	conseillère conjugale à Neuchâtel	30 %
Mme	Murielle	Hofer BURGAT	conseillère conjugale à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds	30 %

Centrevue – personnel au 31.12.2014 :

M.	Olivier	Blaser	directeur	80 %
Mme	Christine	Noirjean	directrice-adjointe (30 %) et assistante sociale (60 %)	90 %
Mme	Emmanuelle	Fellay	assistante sociale	70 %
Mme	Sarah	Garcia	assistante sociale	90 %
Mme	Séverine	Schneiter	assistante sociale	50 %
Mme	France	Fasquel	ergothérapeute	55 %
Mme	Tanja	Gerber	ergothérapeute	70 %
M.	Benoît	Lepert	ergothérapeute	80 %
Mme	Silvia	Rodriguez	ergothérapeute	60 %
Mme	Nathalie	Haussener	secrétaire	55 %
Mme	Brigitte	Zmoos	secrétaire	60 %

Stagiaires :

Mme	Maryse	Burnat-Chauvy	stagiaire conseillère conjugale à Neuchâtel - SCC	à l'heure
M.	Matthieu	Beyeler	stagiaire employé de commerce - Centrevue	80 %

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Secrétariat général
de la FAS

Rapport d'activité 2014
Comptes et bilan

Ce rapport a été adopté par le Bureau du Conseil le 11.05.2015

Comité de gestion du secrétariat, Bureau du Conseil et Conseil de Fondation

Le Bureau du Conseil de la FAS a adopté les comptes 2013 et le budget 2015.

Il s'est réuni à six reprises, les sujets suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Le suivi de la situation financière de la FAS en collaboration avec le SASO
- La mise en œuvre de la réflexion sur la gouvernance de la Fondation
- Le passage et le financement de GIDAS à Abacus
- Le nouveau site internet de la FAS
- Le déménagement prévu en 2015 du secrétariat de la FAS
- Le suivi des activités des services de la FAS

Le Conseil de Fondation s'est réuni à deux reprises et sur la base des recommandations des comités de gestion et du Bureau du Conseil a pris les décisions suivantes :

- Donné mandat au Bureau du Conseil de proposer un nouveau mode de gouvernance de la Fondation
- Augmenté l'emprunt à Prévoyance.ne afin d'assurer l'apport supplémentaire exigé en 2019
- Adopté les comptes 2013 et le budget 2015

Vie du service

Mandats externes confiés au secrétariat

En 2014 ce secteur a représenté le 10 % des activités du secrétariat général. Les collaborations continuent positivement et nous remercions les entités qui nous confient leur administration et pour la confiance qu'elles nous témoignent. Il n'y a pas eu de nouveaux mandats en 2014.

- **ANIAS** (Association neuchâteloise des institutions d'action sociale)

Pour la première fois cette année, une facturation à l'ANIAS a été effectuée (courriel et tenue de la comptabilité).

- **ANSB** (Association neuchâteloise de services bénévoles)

La tenue de la comptabilité nous est toujours confiée. La participation des permanents de l'ANSB à cette activité nous est précieuse.

- **ADC – ADCN** (Association pour la Défense des Chômeurs), **Les Couturiers du Temps et Procap**

Le mandat de la gestion des salaires de ces quatre associations est maintenu.

- **ANMF** (Association Neuchâteloise pour la Médiation Familiale)

La FAS assure la réception des appels et la planification des rendez-vous. Pour mémoire la consultation conjugale et la médiation familiale se partagent les mêmes locaux.

Services directement subordonnés à la direction de la FAS

En 2014, ce secteur d'activité a représenté environ 38 % de l'ensemble du travail du secrétariat général. Les activités de la LAVI, de la TEH, de Centrevue, du service de consultation conjugale font l'objet d'un rapport distinct.

Point de contact pour les victimes de coercition à des fins d'assistance.

17 personnes, victimes de mesures de coercition à des fins de placements, ont bénéficié d'un conseil et d'une orientation par notre entremise.

Administration

Cette partie de l'activité représente pour l'année 2014, environ 52 % du temps de travail et comprend les tâches administratives courantes pour l'ensemble de la FAS, de coordination et de collaboration entre les services privés ainsi que les représentations cantonales et extra cantonales.

La composition du secrétariat a été légèrement modifiée puisque Mme Maini a augmenté son temps de travail de 10 % et est en charge du Guide social romand.

A noter que les services sociaux de la ville de La Chaux-de-Fonds devant disposer d'espaces plus importants, la résiliation de notre bail à Collège 11 nous est parvenue. Le secrétariat déménagera dans les locaux de la consultation conjugale, situés à Neuchâtel, au plus tard pour le 30 juin 2015.

Liste des collaborations

En 2014, la communauté de travail des services privés (ANMF, ANSB, Caritas, CORA, CSP, FAS, Office social, Pro Infirmis, Pro Senectute et Serei) a poursuivi ses rencontres régulières. Nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Robin Delisle, directeur de la Croix-Rouge neuchâteloise, au sein de notre communauté.

Les principaux thèmes abordés lors des rencontres de cette communauté ont été les suivants :

- partage sur les projets développés par chaque fondation, partage permettant une vue d'ensemble et une coordination des actions menées
- effets financiers des conventions informatiques 2015 SIEN
- aboutissement de la négociation portant sur l'indexation des contrats de prestations 2014 avec le DEAS
- organisation d'une journée de réflexion portant sur les contrats de prestations le 25.04 2014
- réponse commune à la consultation LISA
- réponses à la consultation des arrêtés (RASI et PMS) dans le cadre des appartements avec encadrement

La FAS est représentée dans diverses commissions, groupes de travail et comités en lien avec les questions de coordination et de collaboration d'une part et avec les activités du secteur de gestion d'autre part.

Pour 2014, il s'agit de :

- Commission cantonale de l'action sociale
- Communauté de travail pour l'intégration des étrangers et la cohésion multiculturelle
- Groupe de travail de la Dîme de l'alcool
- Commission de répartition neuchâteloise de la Loterie Romande
- Fondation Julie de Bosset
- Mécanisme de coordination cantonal en matière de traite des êtres humains
- Comité de l'Association Romande et Tessinoise des Institutions de l'Action Sociale (ARTIAS) ainsi qu'au sein du groupe de travail romand qui gère le Guide Social Romand de l'ARTIAS
- Commission Régionale 1 des cantons latins pour la LAVI
- La Fondation représente Centrevue dans le consortium de l'UCBA qui consolide les différentes données statistiques permettant l'obtention du subventionnement OFAS au sens de l'art. 74 LAI
- Groupe de travail "surmonter les crises de vie et prévenir le suicide"
- Comité de direction et conseil de fondation de la fondation en faveur des adultes en difficultés sociales - FADS
-

Tableau de répartition des activités du secrétariat général de la FAS

Ce tableau est un récapitulatif des heures effectuées par le secrétariat. Les relevés sont sensiblement identiques à ceux des années précédentes et ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

	DIRECTION 1 EPT	SECRETARIAT 1,5 EPT	RESPONSABLE DE PROJETS 0,6 EPT
1, Mandats externes confiés au secrétariat :	0.00 %	10.00 %	0.00 %
ANIAS	-	1.90 %	-
Procap	-	0.40 %	-
ANSB	-	2.10 %	-
Médiation familiale	-	4.10 %	-
ADC N'tel et La Chaux-de-Fonds	-	0.80 %	-
Les Couturiers du Temps	-	0.70 %	-
2, Services subordonnés à la FAS :	22 %	38.00 %	0.00%
Centrevue	8.80 %	14.44 %	-
LAVI	9.90 %	12.92 %	-
SCC	3.30 %	10.64 %	-
3, Secrétariat général de la FAS :	78 %	52.00 %	100 %
Administration	67.08 %	45.24 %	-
Coordination services privés	2.34 %	3.12 %	-
Représentations	4.68 %	0.00 %	-
Chargée de projets TEH	1.56 %	1.04 %	93.00 %
Chargée de projets GSR	0.00 %	2.60 %	7.00 %
Activités extra cantonales	2.34 %	-	-

Bilan de l'année écoulée et objectifs pour 2014

Bilan de l'année écoulée

- L'essentiel des activités des services étant décrit dans les différents rapports d'activités, je n'y reviendrai pas
- Le site internet de la FAS a été réalisé, www.FAS-ne.ch, et financé en grande partie par la LoRo
- L'année écoulée a été essentiellement consacrée au niveau de la Fondation aux questions liées aux ressources financières nécessaires à la réalisation des mandats qui nous sont confiés
Les différentes rencontres avec le DEAS ont permis de discuter et en toute transparence et d'anticiper les problèmes à résoudre
- Nos demandes relatives à l'adaptation de la dotation LAVI en matière administrative et l'adaptation de notre subvention informatique ont abouti fin 2014 et nous remercions le DEAS et le SASO pour les soutiens obtenus

Objectifs 2015

- Continuer et faire aboutir les discussions sur l'adaptation de nos contrats de prestations
- Mener à terme la réflexion sur la gouvernance de la Fondation (modifications des statuts, organigramme de la Fondation)

Roberto Rossi
Directeur de la FAS

Bilan comptable du secrétariat général de la FAS

ACTIF			PASSIF		
	2013	2014		2013	2014
CCP	45'535.02	74'761.18	Prêt hypothécaire	700'000.00	700'000.00
CCP Deposito	3'469.85	3'476.80	Créanciers	-	-
Immeuble	885'000.00	885'000.00	Prêt Prévoyance.ne	-	85'761.45
BCN cpte courant	2'662.50	6'984.55	Passifs transitoires	104'290.77	12'994.19
BCN - cpte épargne	6'412.65	6'424.65	Prêt de la République et Canton	100'000.00	100'000.00
BCN cpte épargne Fondation	8'308.40	8'325.00	Réserves affectées :		
Plan épargne Fondation	103'216.25	103'350.45	Réserve inform.+ 50ème	29'848.00	29'848.00
Avances Centrevue	-	-	Réserve développement FAS	44'138.01	44'138.01
Caisse	491.30	579.00	Réserve LAVI	-	-
Débiteurs	101'125.20	150'158.75	Réserve équipement - mobilier	-	-
Impôt anticipé	245.36	318.01	Réserve formation	-	-
Stock moyens auxiliaires	-	-	Réserve logiciel & informatique	-	-
Actifs transitoires	9'515.60	9'968.00	Réserve publicité	-	-
Mobilier - matériel	1.00	1.00	Réserve groupe de parole	-	-
Moyens auxiliaires expo	-	-	Réserve stagiaire	-	-
			Réserve aides directes	-	-
			Réserve coordination services privés	32'742.95	31'562.95
			Réserve immeuble	26'251.10	27'358.80
			Réserve matériel de réadaptation	-	-
			Réserve projet ABAPlans	-	-
			Réserve traite des êtres humains	-	15'121.95
			Réserve Abacus		67'130.85
			Capital	134'265.65	28'212.30
			Capital Fondation	100'500.00	100'500.00
Excédent de charges	106'053.35	-	Excédent de recettes	-	6'718.89
TOTAUX	1'272'036.48	1'249'347.39		1'272'036.48	1'249'347.39

FAS – au terme de l'exercice l'excédent de recettes pour la FAS s'élève à Fr. 6'718.89. Il est attribué en totalité au capital.

Comptes du secrétariat général de la FAS

	Comptes 2013	Budget 2014	Comptes 2014	Dont TEH
Résultat	-106'053.35	-42'000.00	6'718.89	0.00
Total des charges	555'956.75	590'500.00	704'831.06	100'000.00
Total des recettes	449'903.40	548'500.00	711'549.95	100'000.00
30 PERSONNEL	442'936.80	452'500.00	436'513.80	91'111.80
300 SALAIRES	285'520.90	361'000.00	346'122.85	69'893.00
1 Direction	143'551.35	-	144'352.75	-
2 Responsable projets-intervenant-conseillères	22'108.85	-	75'420.20	69'893.00
3 Administration	118'047.40	-	124'624.55	-
4 Stagiaire	-	-	-	-
5 Conciergerie	1'813.30	-	1'725.35	-
31 CHARGES SOCIALES	153'950.20	82'500.00	84'060.05	17'562.90
310 Charges sociales	60'350.20	82'500.00	79'500.05	17'562.90
LPP - Recapitalisation	93'600.00	-	4'560.00	-
32 CHARGES DU PERSONNEL	3'465.70	9'000.00	6'330.90	3'655.90
320 Formation et perfectionnement	1'008.00	4'500.00	905.00	645.00
330 Frais de déplacements	2'457.70	4'500.00	5'425.90	3'010.90
40 CHARGES D'EXPLOITATION	111'262.05	138'000.00	268'317.26	8'888.20
400 Loyers et charges	19'921.30	22'000.00	19'745.15	-
410 Equipement de bureau	297.00	4'000.00	153.35	-
420 Matériel de bureau	5'989.00	8'000.00	5'139.26	275.30
430 Téléphones, alarmes, ports et taxes	1'130.15	1'500.00	853.90	357.85
440 Assurances choses + RC	740.95	1'000.00	757.25	150.00
450 Abonnements, cotisations, bibliothèque, documentation	1'263.00	1'500.00	1'281.00	-
460 Maintenance, redevance et frais informatique	10'693.15	14'000.00	59'188.45	4'698.90
470 Frais de gérance	-	-	-	-
Groupe de parole	-	-	-	-
Dépenses projets	-	-	1'180.00	-
Redevance UCBA	-	-	-	-
Achats moyens auxiliaires	-	-	-	-
Variation stock moyens auxiliaires	-	-	-	-
Aides et réadaptation individuelles	-	-	-	-
Achat matériel démonstration	-	-	-	-
Camp enfants	-	-	-	-
Cours et réadaptation	-	-	-	-
Rapport annuel clients	-	-	-	-
Informatique services privés	66'000.00	66'000.00	66'000.00	-
480 Frais séances, frais divers, révision compta, publicité	5'227.50	6'000.00	4'920.30	302.40
Intérêts et caution sur prêt LPP	-	4'000.00	3'821.85	-
Tenue de secrétariat	-	10'000.00	-	1'827.00
490 Amortissements	-	-	-	-
Perte sur débiteurs	-	-	-	-
Virements aux fonds de réserve	-	-	105'276.75	1'276.75
50 PRESTATIONS D'AIDE	-	-	-	-
512 Aides immédiates	-	-	-	-
515 Aides à plus long terme	-	-	-	-
520 Contributions intercantionales	-	-	-	-
60 SUBVENTIONS, GERANCES, HONORAIRES, DON	449'903.40	548'500.00	711'549.95	100'000.00
600 Subventions	366'000.00	466'000.00	477'000.00	100'000.00
Dont : subvention OFAS	-	-	-	-
subvention canton	366'000.00	466'000.00	477'000.00	100'000.00
subvention communes	-	-	-	-
602 Remboursement des aides	-	-	-	-
Recettes contributions intercantionales	-	-	-	-
610 Recettes LAMal	-	-	-	-
Recettes détection précoce AI	-	-	-	-
Informatique, services privés	66'000.00	66'000.00	66'000.00	-
610 Prestations facturées à des tiers	15'079.40	16'000.00	17'224.60	-
620 Mandats	735.00	-	922.00	-
Recettes facturation clients Centrevue	-	-	-	-
Ventes moyens auxiliaires	-	-	-	-
Cours et locomotion	-	-	-	-
Recettes projets	-	-	-	-
630 Honoraires	-	-	-	-
Groupe de parole	-	-	-	-
640 Don	-	-	-	-
640 Don LORO	-	-	112'000.00	-
Legs	-	-	-	-
650 Intérêts	331.10	500.00	354.20	-
Prélèvements des fonds de réserve	1'757.90	-	38'049.15	-
670 Camp enfants	-	-	-	-
70 IMMEUBLE	-	-	-	-
750 Recettes sur immeuble	42'070.00	-	42'070.00	-
750 Charges sur immeuble	43'827.90	-	40'962.30	-
Virement / prélèvement au fonds de réserve immeuble	1'757.90	-	1'107.70	-

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Mission pour les cantons de Suisse latine dans le domaine de la traite des êtres humains

Rapport d'activité 2014

(les comptes et bilan de la traite des êtres humains sont
intégrés dans ceux du secrétariat général de la FAS)

Ce rapport a été adopté par le Bureau du Conseil le 11.05.2015

Rappel du contexte

Le 1^{er} janvier 2014, le GRAS a confié à la FAS le mandat de mise en place d'un poste à 60 % de chargée de mission pour les cantons de Suisse latine dans le domaine de la traite des êtres humains (TEH). Le présent rapport d'activité a donc pour objet la première année d'exécution de ce mandat.

Avant de détailler les activités conduites, les partenariats mis en œuvre et les pistes d'actions préconisées, il faut rappeler que parler de la traite des êtres humains et admettre qu'elle existe en Suisse est encore problématique, notamment auprès du grand public qui est souvent surpris et choqué d'apprendre que "l'esclavagisme moderne" existe en Suisse. Les différents acteurs professionnels susceptibles d'être en contact avec les victimes de traite sont conscients du caractère particulièrement délicat de ce domaine ; ils ont exprimé, lors des formations de spécialistes ou de rencontres diverses, une ferme volonté de se former et d'acquérir des informations actualisées sur cet important sujet.

Rappelons également que les victimes ne sont fréquemment pas en mesure d'aller chercher de l'aide par elles-mêmes auprès des services d'aide aux victimes ou de la police, en qui elles ont rarement confiance. La sensibilisation des témoins potentiels (clients de prostituées, patrouilleurs scolaires, parents, voisins, consommateurs, etc.) est ainsi cruciale pour la détection de ces victimes. Les tables rondes TEH et autres mécanismes de coopération cantonaux revêtent aussi une grande importance en matière de détection des victimes.

Au vu des énormes profits que rapporte la traite des êtres humains en Europe, il est illusoire d'imaginer que les criminels opérant en bandes organisées, ou les individus ou familles impliqués dans la traite s'arrêtent en si bon chemin. De plus, les peines prononcées dans notre pays contre les auteur(e)s de ces crimes restent dérisoires en regard des traumatismes vécus par les victimes.

Un premier point de situation concernant les travaux de la mission intercantonale TEH a eu lieu lors d'une rencontre avec les membres du GRAS le 6 juin 2014 à Saignelégier ; il a permis de faire le point et d'évoquer quelques éléments de la thématique TEH en Suisse. Les membres du GRAS ont demandé, pour l'automne 2014, de recevoir des informations statistiques portant sur 2013, voire sur le premier semestre 2014. Ils ont également souhaité disposer d'une note concernant la problématique de l'hébergement des cas TEH ainsi qu'une appréciation sur le manque de places et une description des cas recensés, afin de pouvoir faire part de ces éléments aux instances politiques de leurs cantons. Une note portant uniquement sur les statistiques disponibles leur a été envoyée fin septembre 2014. D'entente avec le Président du GRAS, le compte rendu concernant les lieux d'hébergement a été reporté à mars 2015 afin d'avoir le temps de réunir l'ensemble des éléments qui permettront aux membres du GRAS de mener à bien une réflexion sur ce sujet.

Statistiques et monitoring : éléments à disposition

Selon Europol, des organisations criminelles transnationales sont actives dans la traite des êtres humains. La Suisse est un pays de transit et de destination de la TEH. A l'exception du canton de Genève, la Suisse est touchée principalement par la TEH aux fins d'exploitation sexuelle (rue, bar, saunas, cabarets, maisons de prostitution). Toutefois, d'autres domaines sont aussi concernés comme la mendicité, les vols organisés, l'économie domestique et la restauration, surtout la restauration asiatique.

Un rapport de la Commission spéciale sur la criminalité organisée¹, la corruption et le blanchiment des capitaux (CRIM) du Parlement européen, indique que quelque 880 000 personnes ont été exploitées dans des conditions proches de l'esclavage en 2013. 270 000 d'entre elles sont des victimes de l'exploitation sexuelle. Le profit ainsi engendré atteindrait 25 milliards d'euros par an. Il est toutefois extrêmement difficile de faire une estimation chiffrée de la traite des êtres humains étant donné que ce type d'activité se déroule principalement dans les milieux criminels et est obscurci par d'autres formes d'infractions. Par peur de représailles et par méfiance envers les autorités, les victimes de la traite d'êtres humains sont rarement prêtes à porter plainte contre leurs tortionnaires ou à témoigner. Or leurs déclarations sont un élément essentiel pour la poursuite des infractions.

Une étude non publiée du Centre Suisse des compétences des droits humains (CSDH) a été conduite sur les caractéristiques et l'ampleur de la zone d'ombre de la traite d'êtres humains en Suisse. Le CSDH a consulté les statistiques fédérales sur la criminalité, le droit pénal et les statistiques issues du rapport annuel de Fedpol. Cette analyse a révélé que depuis 2009, les informations disponibles sur la TEH sont plus précises ; les sources précitées

peuvent se compléter. Toutefois, les éléments disponibles se limitent souvent aux caractéristiques démographiques des victimes et des auteurs de TEH. Très peu d'informations sont à disposition concernant le processus de la TEH en lui-même, ou les réponses données par les autorités administratives, judiciaires ou pénales aux cas de TEH identifiés. La consultation de ces statistiques révèle en tous cas qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de se baser uniquement sur les statistiques fédérales disponibles en libre accès pour avoir une vue complète des données existantes sur le phénomène.

Malgré cette mise en garde, il est utile de rappeler les chiffres des statistiques fédérales en la matière. En Suisse, entre 2009 et 2012 les victimes sont, en moyenne annuelle, dans 80 à 90% des cas des femmes âgées de 15 à 30 ans, vivant des situations économiques précaires. Elles sont en majorité originaires de Hongrie, de Roumanie, de Bulgarie, de Slovaquie, de Thaïlande, de République Dominicaine, du Brésil et d'Erythrée ².

Pour la même période, les auteurs sont des hommes dans 66 à 75 % des cas et des femmes dans 25 à 33 % des cas, âgés de 16 à 72 ans. Ils sont principalement Hongrois, Suisse, Roumains, Bulgares, Italiens, Serbes/Kosovars ².

En 2012, 78 infractions TEH ont été enregistrées (Art. 182 CP) dans notre pays contre 61 en 2013. Les cantons les plus concernés sont Zurich, Berne, Genève et Bâle ².

En 2012, 13 condamnations définitives (entrées en force) ont été prononcées pour traite des êtres humains avec des peines allant de 0 à 2557 jours et des amendes de Fr. 0.- à 1'500.-. Les jugements prononcés en 2012 faisant l'objet d'un recours ne figurent pas dans la statistique. Les peines inférieures à 1000 jours sont prononcées avec sursis (9), les autres condamnations sont des peines fermes (4). Il y a eu une condamnation dans le canton de Vaud, deux à Genève et quatre au Tessin ³. Les chiffres pour 2013 n'ont pas encore été publiés.

La traite des êtres humains est un délit de contrôle. Une démarche proactive de la police est indispensable pour que des cas puissent être identifiés. Par exemple, la ville de Zürich a mis en place, depuis plusieurs années déjà, une brigade spéciale de lutte contre la TEH au sein de sa police. En 2012, 74 % des victimes TEH ont été découvertes par la police zurichoise contre 71 % en 2013 ⁴. Le FIZ qui travaille en étroite collaboration avec la police a pris en charge en 2012, 209 victimes TEH dont 100 nouveaux cas ; le nombre correspondant en 2013 est de 198 cas de TEH, dont 85 nouvelles situations.

Depuis cette année et sur demande de la chargée de mission, les Centres LAVI latins ainsi que les Centres Solidarité Femmes de Fribourg et de Berne francophone, fournissent des données détaillées sur les victimes de TEH. A ma connaissance, les autres organismes susceptibles d'être en contact avec ce type de victimes tels que les hôpitaux, les centres migration et santé, les associations de défense des prostituées, les syndicats, les centres de cohésion multiculturelle ou encore les services sociaux privés, ne tiennent pas de statistiques spécifiques à ce sujet.

Comme indiqué dans la note du 26.09.14 adressée au GRAS, 19 nouvelles situations ont été recensées en 2013 : 10 à Genève, 3 à Neuchâtel, 1 en Valais, 1 au Tessin, 1 dans le canton de Vaud, 1 au Jura, 1 sur la Berne francophone et 1 sur Fribourg. Il s'agit de 10 cas d'exploitation sexuelle et de 9 cas d'exploitation de la force du travail. Les victimes sont 18 femmes et 1 homme, âgé(e)s de 19 à 56 ans.

9 cas ont été enregistrés pour le 1^{er} semestre 2014: 1 en Valais, 1 à Neuchâtel, 1 sur Vaud et 6 à Genève. Il s'agit de 6 situations de prostitution forcée et 3 situations d'exploitation de la force de travail.

En prenant connaissance de ces statistiques et de la nature des cas qu'elles recouvrent, on constate qu'il est difficile de suivre le parcours des victimes durant tout le processus. En effet, les Centres LAVI ne sont pas toujours informés de l'évolution de ces situations. Ils sont souvent très impliqués au début de la prise en charge des victimes, mais ne sont pas nécessairement tenus au courant du suivi et de l'issue de la procédure.

Les points suivants du rapport concernent les activités spécifiques conduites par la chargée de mission durant l'année 2014.

Contacts, conseils et coordination

Conseils et appuis aux professionnel(le)s de terrain

Le contact avec les professionnel(le)s de terrain est indispensable afin de mieux comprendre la réalité du terrain et d'évaluer les besoins. Il est ensuite possible de leur transmettre les outils nécessaires pour une bonne prise en charge des victimes TEH et de faire remonter leurs préoccupations spécifiques, notamment auprès du GRAS en tant que mandant de la mission.

Tout au long de cette année, la chargée de mission a été régulièrement sollicitée par des professionnel(le)s de terrain (intervenant(e)s LAVI, CSP, réseau santé-migration, centres d'hébergement, etc.) pour les renseigner et les conseiller sur des situations complexes de TEH. Grâce au réseau d'échanges, de collaborations et de partage déjà établi et en voie d'élargissement et de consolidation, il a été possible de les aiguiller vers les services, organismes et personnes adéquates.

Coordination des Centres LAVI

Le groupe de travail composé d'un(e) intervenant(e)s LAVI spécialiste TEH par canton latin a été réuni deux fois à l'initiative de la chargée de mission. Ces rencontres permettent aux professionnel(le)s d'échanger sur les situations complexes de TEH et de recevoir des Informations actualisées sur cette thématique. Le service social international est venu présenter son travail dans le cadre de l'aide au retour des victimes de TEH. Les intervenant(e)s provenant de cantons n'ayant pas de lieu d'accueil spécialisé pour les victimes TEH ou de convention avec le FIZ, ont mentionné leur difficulté à trouver un hébergement approprié pour ces victimes. Ils ont relevé l'investissement considérable en temps et en personnel que la prise en charge de telles victimes nécessite. Ils ont également soulevé le problème des victimes TEH qui se réfugient en Suisse, mais qui ont subi des infractions à l'étranger (dans le pays d'origine ou dans un pays de l'UE). Ces situations ne relèvent pas de la LAVI et les professionnel(le)s sont démunis face à de tels cas. Ils souhaiteraient avoir une liste des services homologues à la LAVI dans les pays limitrophes de la Suisse. Cela leur permettrait de collaborer à la prise en charge de ces victimes dans le pays concerné. Cette assistance éviterait que les victimes disparaissent sans aucune aide et courent le risque de retomber dans le circuit de la traite du fait de leur grande vulnérabilité. Des contacts ont lieu à ce sujet avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) à Berne.

Rencontres avec les tables rondes intercantionales

Selon le Service de coordination contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT), le nombre d'identifications de victimes et de poursuites pénales est en lien direct avec l'existence d'une table ronde en place dans les cantons. De plus, ces organismes de coordination permettent des gains en rapidité et en efficacité dans le traitement des cas grâce à une approche commune cohérente.

Des rencontres ont eu lieu avec les membres et/ou les président(e)s des tables rondes des cantons de Neuchâtel, Berne, Genève, Vaud, Valais et Fribourg (le Tessin et le Jura n'ont pas de table ronde à ce jour). Ces rencontres ont permis de connaître le fonctionnement de chaque table ronde, d'échanger sur les situations de traite des êtres humains dans les cantons et des difficultés rencontrées. C'était aussi l'occasion de présenter la mission intercantionale TEH et ses objectifs. Il a été convenu que la chargée de mission serait ponctuellement sollicitée par les cantons en fonction des besoins particuliers révélés par les tables rondes. Il a également été demandé de réunir une fois par année les président(e)s des tables rondes latines afin de pouvoir échanger et d'avoir l'opportunité de partager et d'actualiser des informations à propos de cette thématique.

Une future campagne nationale de prévention et de sensibilisation au problème de la traite des êtres humains devrait débuter en 2016 ou en 2017. Dans ce cadre, un projet de manifestations dans plusieurs cantons appelé "Gift Box" est en cours de préparation au sein de la mission intercantionale TEH. L'idée est d'installer, dans un espace public, des paquets cadeaux géants qui seraient disposés dans la rue, sur des places, près de lieux touristiques ou de monuments. La face extérieure des boîtes arborerait des couleurs vives et toutes sortes de slogans (« Gagne plus d'argent et soutiens ta famille », « Visite le monde et gagne de l'argent », etc.). Les passants seraient invités par des animateurs à visiter l'intérieur de la boîte pour découvrir la réalité qui se cache derrière ce type de promesses. Ils découvriraient alors en noir et blanc des visages de victimes, leurs récits et des informations sur la traite. Cette campagne a été utilisée une première fois par l'Organisation Internationale du Travail à l'occasion des Jeux Olympiques de Londres en 2012, dans différentes régions du Royaume Uni et également au Brésil. Ce concept émane d'une ONG britannique

appelée « Stop the traffik » qui serait intéressée à diffuser ce concept en Suisse latine. Les tables rondes des cantons de Neuchâtel, du Valais et de Fribourg sont intéressées à participer à la mise en place d'une telle manifestation dans leur canton. Les autres cantons latins doivent encore être consultés. Ce projet pourrait être financé par la Confédération dans le cadre des aides financières accordées aux organismes de droit public et privé mettant en œuvre des mesures de prévention de la traite des êtres humains (ordonnance contre la traite des êtres humains du 01.01.2014). Une collaboration avec l'organisation internationale des migrations à Bern (OIM) est en discussion, étant donné que cet organisme a déjà coordonné la semaine nationale de sensibilisation à la traite des êtres humains en automne 2013 et qu'il s'intéresse à ce projet.

Contacts particuliers avec différents partenaires

- **Centre d'assistance aux victimes de la traite des femmes à Zürich (FIZ Makasi)**

Le FIZ a des conventions avec 11 cantons suisses alémaniques pour la consultation et la prise en charge des victimes TEH. En novembre 2014, la chargée de mission a rencontré la responsable ainsi que l'équipe du FIZ. Une collaboration entre les intervenants LAVI latins et le FIZ a été établie afin de simplifier le travail de chacun(e) en particulier dans les situations où l'infraction a eu lieu dans un canton conventionné avec le FIZ ou en Suisse latine et que la victime s'est protégée dans un autre canton.

- **CDAS**

La responsable de l'aide aux victimes du canton de Zürich, le président de la table ronde TEH du canton de Berne ainsi que la chargée de mission ont été invités le 16.06.14 par Madame Margrith Hanselmann, secrétaire générale de la CDAS, à participer à une discussion sur la prise en charge des victimes TEH en Suisse. En novembre 2014, Mme Hanselmann a demandé à la mission latine TEH de répondre à un sondage sur la situation actuelle concernant l'offre de consultation et le logement pour les victimes de TEH dans les cantons la concernant.

- **Groupe d'experts Européens sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)**

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains est entrée en vigueur en Suisse le 1er avril 2013. En 2014, la première évaluation sur sa mise en œuvre par la Suisse a été conduite. Préalablement, le SCOTT ainsi que d'autres partenaires ont répondu à un questionnaire à l'attention du GRETA. Lors de leur visite, les membres du GRETA ont souhaité rencontrer les services étatiques (fédéraux et cantonaux) de même que les ONG concernées par la lutte contre la TEH. La chargée de mission a été conviée à une rencontre, en date du 01.10.2014, avec deux des quatre experts de la délégation du GRETA afin de leur exposer le rôle et les buts de la mission intercantonale TEH. Ces experts rédigeront un rapport dans le courant de 2015 qui mettra en évidence les points forts et les points faibles de la Suisse dans ce domaine. Ils établiront aussi des recommandations afin d'améliorer la lutte contre la traite des êtres humains en Suisse et la prise en charge des victimes dans notre pays.

- **Site Internet**

Depuis novembre 2014, la mission latine TEH dispose d'un site Internet à l'adresse www.traite-des-etres-humains.ch. Ce site est également accessible aussi par le biais du site Internet de la FAS. Ce site contient différentes informations sur la thématique TEH et la mission intercantonale TEH.

Formation de spécialistes TEH

Une formation interdisciplinaire de spécialistes de l'aide aux victimes TEH s'est déroulée les 3-4-5 novembre 2014 à Neuchâtel. Cette nouvelle édition était organisée par le SCOTT, la mission intercantonale latine, le CEFOC (Centre de formation continue de la Haute Ecole de Travail Social HETS Genève) avec la participation de deux commissaires de police, l'un Vaudois, l'autre Zurichois. Pour cette année, une priorité à l'inscription était accordée aux inspectrices/teurs des polices judiciaires latines, mais était également ouverte aux autres professionnel(le)s. Comme l'année précédente, cette formation a remporté un vif succès : 36 personnes dont 20 inspecteurs/trices de police, des juristes et assistant(e)s sociaux d'ONG et de services publics, des représentantes de l'ODM et des services des migrations et une Juge pour mineurs y ont participé. Les participant(e)s ont particulièrement apprécié la qualité des intervenant(e)s, les échanges avec leurs collègues. Ils ont pu ainsi prendre conscience des attentes, des limites et des contraintes de chacun des acteurs du domaine dans le cadre de leurs mandats professionnels respectifs.

L'Institut Suisse de Police (ISP), intéressé à collaborer à la mise en place de la prochaine formation en 2015, s'est approché de ce groupe pour proposer ses services.

Dans le cadre de leurs formations internes courant 2015, l'Office de migrations (ODM) a sollicité la chargée de mission en demandant qu'un(e) intervenant(e) LAVI vienne parler des prestations LAVI ainsi que des traumatismes vécus par les victimes TEH. Il a été possible de répondre rapidement et favorablement à la demande de cet Office.

En collaboration avec un intervenant LAVI de Genève, la chargée de mission interviendra dans le cadre de la prochaine formation CAS « Aide et conseils aux victimes d'infractions selon la LAVI - 2015/2016 » pour présenter la TEH.

Collaboration avec la Confédération et activités de représentation

Service de coordination contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT)

Des contacts réguliers ont eu lieu entre la chargée de mission et le responsable suppléant du SCOTT. Ces échanges ont permis de lui transmettre les problèmes rencontrés sur le terrain et au responsable suppléant de mettre à disposition de la mission des informations actualisées au niveau national, voire européen.

La chargée de mission est intégrée au groupe de pilotage de la campagne nationale TEH qui débutera en 2016 ou en 2017 et se déroulera sur trois ans avec un budget de CHF 3 millions. Une responsable de projet a été engagée par le SCOTT à l'automne 2014 pour le suivi de la mise en place de cette campagne.

Elle a également participé à la réunion organisée par le SCOTT qui a rassemblé les président(e)s des tables rondes nationales, qui s'est déroulée le 10 novembre 2014 à Berne. A cette occasion elle a présenté aux participant(e)s le rôle et les objectifs de la mission intercantonale TEH. Cette rencontre a également permis de faire connaissance des différents acteurs TEH dans les autres cantons, de recevoir des informations du SCOTT, d'échanger sur les besoins, les expériences et les attentes des tables rondes cantonales. Ce groupe se réunira dorénavant une fois par année.

Premier bilan et pistes d'actions à développer par la mission

Il est réjouissant de constater que durant l'année écoulée, la mission intercantonale TEH a pu mettre en œuvre et faire progresser des actions correspondant aux différents objectifs définis par le mandat qui lui est confié. La mise en place par la Confédération d'un plan d'action national TEH a donné une impulsion positive et favorisé les progrès constatés en termes de coordination des actions et de visibilité de la problématique.

Par ailleurs, les formations de spécialistes TEH, les conférences, les débats et les articles de presse sur ce thème ont favorisé la sensibilisation des différents milieux professionnels concernés et du grand public. Toutefois, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour arriver à une meilleure détection des victimes, à des appuis leur permettant de déposer plainte et à l'obtention de jugements attribuant des peines à la hauteur de la gravité des infractions commises et des traumatismes vécus.

Les victimes TEH sont des personnes qui ont vécu l'enfer au quotidien et n'ont plus de repères. Elles sont extrêmement vulnérables et souffrent de multiples traumatismes. Il est indispensable que ces victimes soient prises en charge, hébergées et soutenues par des spécialistes TEH. Ces derniers sont les plus à même de les comprendre, de les protéger, de les accompagner et de les aider à se reconstruire et à se projeter dans le futur. Actuellement, les cantons de Fribourg et de Berne ont une convention avec le FIZ pour l'accomplissement de cette tâche. Le Centre LAVI de Genève a une convention avec le Cœur des Grottes pour la prise en charge des femmes victimes de TEH. Le canton de Vaud prévoit un nouveau dispositif à Lausanne qui offrira des permanences d'accueil à bas seuil dès janvier 2015 et un lieu d'hébergement pour 6 à 10 victimes femmes TEH à partir de juin 2015. L'Etat de Vaud a donné un mandat pour la mise en place de ce dispositif à l'association ASPREE, nouvellement créée. En ce qui concerne les autres cantons latins, les victimes de TEH, femmes ou hommes, sont en général placés dans des structures destinées aux femmes victimes de violence conjugale, dans des lieux d'hébergement pour adultes en difficultés sociales ou dans des chambres d'hôtel. Il est à souligner qu'il y a très peu de possibilités, en Suisse, d'hébergement pour les hommes victimes de TEH qui sont souvent placés dans des foyers ou des hôtels.

Les disparités intercantionales au niveau de la prise en charge des victimes, particulièrement en termes d'hébergement, doivent aussi être relevées. Les Centres LAVI latins répondent aux besoins des victimes dans le cadre des consultations, en particulier en début de procédure. Toutefois, ils rencontrent des difficultés dues à l'investissement nécessaire en temps et en personnel dans la prise en charge d'une victime TEH. Les Centres LAVI ne pourraient certainement pas faire face à un éventuel afflux de victimes.

En conclusion, la mise en place d'un organe de référence latin TEH a été bien accueillie auprès des différents organismes publics et privés œuvrant dans ce domaine. La chargée de mission a été rapidement intégrée à différents groupes de travail traitant ce sujet, invitée à des séminaires et congrès organisés par des institutions publiques et privées et sollicitée comme "spécialiste latine" pour prendre position sur cette thématique. Elle a également eu l'occasion de présenter à plusieurs reprises le travail effectué au sein de la mission intercantonale TEH auprès de différents professionnel(le)s. Le bon accueil rencontré et l'intérêt exprimé reflètent certainement les attentes et le besoin d'avoir un(e) répondant(e) dans ce domaine pour la Suisse romande et le Tessin.

L'information et la sensibilisation auprès des professionnels, des milieux politiques, des services publics et de la population sont des éléments très importants dans la lutte contre la TEH. Il faut aussi continuer à former les nouveaux professionnel(le)s et les spécialistes. Un accent particulier devrait être mis sur la formation de la magistrature.

Comme cela a été évoqué plus haut, les victimes de TEH doivent être hébergées et accompagnées par des professionnel(le)s dans des structures d'accueil spécialisées. Il est souhaitable que les cantons latins, tout en tenant compte de leurs spécificités cantonales, travaillent à une harmonisation de leurs pratiques au niveau de la prise en charge des victimes. Compte tenu du relativement faible nombre de cas détectés, un lieu d'hébergement spécialisé par canton n'apparaît pas comme une solution envisageable. Les cantons latins devraient ainsi réfléchir à une collaboration possible avec les lieux d'hébergement spécialisés existant en Suisse, en prévoyant par exemple un contrat de prestations standard pour la prise en charge d'une victime de TEH.

Karine Gobetti
Chargée de mission pour les cantons de Suisse latine
dans le domaine de la traite des êtres humains

Notes

- 1 rapport (26 septembre 2013) sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux : recommandations sur des actions et des initiatives à entreprendre (rapport final) (2013/2107(INI))
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2013-0307+0+DOC+XML+V0//FR>
- 2 statistiques policières de la criminalité de l'office fédéral de la statistique (OFS)
- 3 statistiques de condamnations pénales de l'office fédéral de la statistique (OFS)
- 4 statistiques du canton et de la ville de Zurich

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Centre de consultation LAVI
du canton de Neuchâtel

Rapport d'activité 2014
Comptes et bilan

Ce rapport a été adopté par le comité de gestion le 28.04.2015

Comité de gestion LAVI

Le comité de gestion s'est réuni à deux reprises.

Dans sa première séance, il a débattu de différents thèmes abordés dans le rapport d'activité 2013, qu'il a accepté de même que les comptes 2013. Il a aussi validé différentes mesures prévues pour faire face à la surcharge de travail.

Dans sa deuxième séance, il a adopté le budget 2015, ainsi que le cahier des charges de la direction du Centre LAVI, document qui était resté jusque-là à l'état d'ébauche.

Vie du service

L'équipe est restée stable en 2014, sans nouvelle arrivée ni départ.

L'année a surtout été marquée par un sentiment de surcharge et par les efforts déployés pour y faire face. Cette situation a généré un climat de travail stressant et pesant, qui a constitué la préoccupation principale du service. Plusieurs mesures d'ordre organisationnel ont été prises. De plus, une journée de travail incluant l'ensemble des collaborateurs du Centre LAVI et la direction de FAS a été organisée pour janvier 2015 avec un intervenant externe.

Dans ce contexte difficile, les collaboratrices et collaborateurs ont fait preuve d'un grand engagement dans leur activité d'aide aux victimes.

Liste des collaborations

De nombreuses collaborations existent avec d'autres professionnels du réseau: services sociaux publics et privés, police, Ministère public, avocats, médecins, hôpitaux, psychothérapeutes, foyers d'accueil, traducteurs, etc. Elles sont essentielles pour apporter aux victimes un soutien structuré et cohérent.

Représentations

Le Centre LAVI a été représenté en 2014 dans plusieurs groupes de travail :

- COROLA, association regroupant les intervenants LAVI de Suisse romande
- Commission cantonale LVCouple (violence conjugale)
- Groupe de travail sur les mariages forcés
- Groupe de travail sur la maltraitance envers les mineurs
- Groupe de travail sur les mutilations génitales féminines
- Table ronde cantonale en matière de traite d'êtres humains
- Groupe de travail romand sur la traite des êtres humains
- Comité de direction et conseil de fondation de la FADS, Fondation en faveur des adultes en difficulté sociale (jusqu'en été 2014)

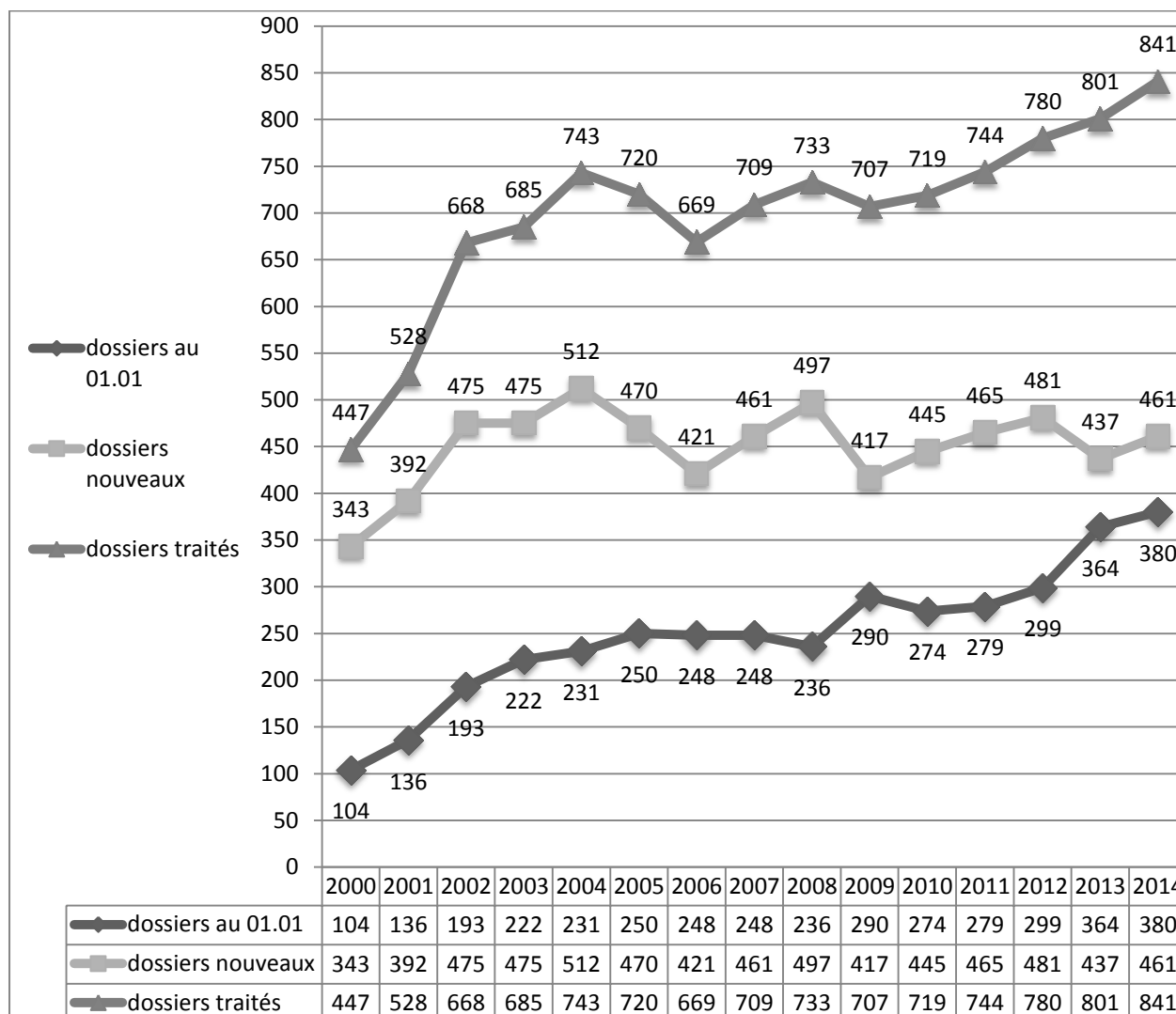
Formations et informations

Dans le cadre de son mandat d'information sur l'aide aux victimes, le Centre LAVI a assuré les interventions suivantes :

Dates	Personne ou institution	Motif
06.01.2014	Immigrée ayant travaillé dans le domaine de la violence conjugale dans son pays d'origine	Présentation du dispositif d'aide aux victimes de violences conjugales et du travail du Centre LAVI dans ce domaine
16.01.2014	Étudiantes en pédagogie curative, en vue d'une présentation en plénum	Présentation du dispositif LAVI et de l'activité du Centre LAVI
22.01.2014	Centrevue, Peseux	Présentation de la LAVI et de l'activité du Centre LAVI
27.01.2014	Commission cantonale de psychiatrie	Participation à une séance de la commission et présentation des prestations LAVI.
10.02.2014	Apprenants éducateurs de l'enfance, Centre Pierre Coullery, La Chaux-de-Fonds	Formation sur la notion de victime, la LAVI et le travail des centres LAVI.
24.04.2014	École secondaire du Locle	Atelier Santé
05.06.2014	Journée cantonale de lutte contre la violence conjugale	Description du cadre de travail LAVI
16.06.2014	IPT, intégration pour tous	Présentation du dispositif LAVI et collaborations éventuelles
17.06.2014	Ecole romande d'aspirants policiers ERAP	Formation sur le dispositif LAVI
15.08.2014	Journaliste de L'Express	Présentation de l'activité du Centre LAVI en vue d'une publication
Août 2014	Revue de la Société neuchâteloise de médecine SNM-News	Rédaction d'un article présentant l'activité du Centre LAVI dans le numéro consacré à la violence conjugale
09.09.2014	HNE, Département de gynécologie-obstétrique	Présentation par le HNE du protocole appliqué dans les situations d'agressions sexuelles. Brève présentation du cadre d'intervention LAVI et échanges
12.09.2014	Apprenants éducateurs de l'enfance, Centre Pierre Coullery, La Chaux-de-Fonds	Formation sur la notion de victime, la LAVI et le travail des centres LAVI.
18.09.2014	Apprenants éducateurs de l'enfance, Centre Pierre Coullery, La Chaux-de-Fonds	Formation sur la notion de victime, la LAVI et le travail des centres LAVI.
04.11.2014	Formation Hes-so Genève et SCOTT sur la traite des êtres humains (TEH)	Présentation du cadre LAVI et des prestations LAVI dans les situations TEH
11.12.2014	Apprenants assistants socio-éducatifs, Centre Pierre Coullery, La Chaux-de-Fonds	Formation sur la notion de victime, la LAVI et le travail des centres LAVI.
18.12.2014	Apprenants assistants socio-éducatifs, Centre Pierre Coullery, La Chaux-de-Fonds	Formation sur la notion de victime, la LAVI et le travail des centres LAVI.

Chiffres clés

L'évolution du nombre de dossiers au fil des quinze dernières années se présente ainsi :



En 2014, le Centre LAVI a traité 841 dossiers, dont 380 déjà en cours au 1^{er} janvier 2014 et 461 ouverts durant l'année.

Si le nombre de nouveaux dossiers reste dans une fourchette relativement stable ces dix dernières années, le nombre de dossiers traités atteint un nouveau "record". Comme l'année dernière, nous nous expliquons cette évolution par les éléments suivants :

- Les situations de victimes sont de plus en plus complexes
- Les procédures pénales se sont allongées depuis l'introduction du code de procédure pénale unifié. Elles nécessitent davantage d'appuis spécialisés (notamment par un avocat) et allongent également la durée de l'appui ciblé sur les conséquences de l'infraction
- De nombreuses affaires se règlent par ordonnance pénale sur le plan pénal, et davantage de procédures civiles séparées doivent être envisagées pour faire valoir les prétentions civiles
- L'accès à l'assistance judiciaire a été restreint (conditionné maintenant à des prétentions civiles)

Situations traitées sans ouverture de dossier

Diverses personnes prennent contact avec le Centre LAVI pour soumettre la situation d'une victime et demander par téléphone des informations spécifiques. Lorsque ces consultations téléphoniques ne débouchent pas, du moins dans un premier temps, sur un suivi par le Centre LAVI, aucun dossier n'est ouvert.

D'autres fois, des personnes dont la problématique ne relève pas de la LAVI téléphonent pour solliciter aide ou conseils. Après une évaluation de leur situation, elles sont orientées vers des structures plus adéquates.

L'augmentation de ces consultations téléphoniques ces dernières années est frappante :

2004	128 demandes	2010	155 demandes
2005	142 demandes	2011	217 demandes
2006	149 demandes	2012	264 demandes
2007	138 demandes	2013	249 demandes
2008	170 demandes	2014	302 demandes
2009	159 demandes		

Sur les 302 demandes téléphoniques reçues en 2014, un peu plus de 40 % concernaient des situations de personnes remplissant les conditions de victime au sens de la LAVI. Les situations en question ont été répertoriées dans les statistiques fédérales de l'OFS, conformément aux règles fixées sur le plan fédéral.

Orientations vers le Centre LAVI

Conformément à l'art. 8 LAVI, la police doit informer la victime de l'existence du Centre LAVI et transmettre à ce dernier les coordonnées de la victime (si elle y consent). Le Centre LAVI prend alors contact avec elle pour proposer un entretien. En 2014, le Centre LAVI a ainsi reçu 129 fiches de signalement. Ces signalements ont donné lieu à l'ouverture de 82 dossiers. Dans les autres cas, la victime n'a pas souhaité d'entretien au Centre LAVI

Pour les dossiers ouverts en 2014, l'orientation de la victime vers le Centre LAVI se répartit ainsi :

• par un spécialiste (médecin, avocat, service social, etc.)	37,5 %
• par la police	26,7 %
• par un proche (ami, parenté, connaissance)	14,3 %
• connaissait déjà le Centre LAVI	14,3 %
• par les médias ou internet	2,6 %
• autre ou inconnu	4,6 %

Quelques flashes

79,1 % des victimes sont de sexe féminin. Cette proportion est de 80,0% pour les victimes mineures, et de 92,9 % pour les victimes de violences conjugales.

9,5 % des dossiers concernent des mineurs. Dans ces dossiers, 67,5 % des personnes concernées font état d'au moins une infraction à l'intégrité sexuelle. Lorsque la victime est un enfant, le travail consiste principalement en un soutien et un accompagnement des parents, en collaboration avec d'autres professionnels spécialisés dans le travail direct avec les enfants.

Pour l'ensemble des victimes (majeures et mineures), une infraction à l'intégrité sexuelle est signalée dans 28,2 % des cas.

Dans près de quatre situations sur cinq, la victime connaissait son agresseur avant que l'infraction ne soit commise.

92,7 % des victimes suivies étaient domiciliées dans le canton de Neuchâtel, 3,8 % dans un canton limitrophe, 0,5 % dans un autre canton, 1,7 % à l'étranger (1,3% domicile inconnu). Pour les personnes domiciliées dans un autre canton, un montant forfaitaire est facturé aux cantons concernés, conformément à l'art. 4 OAVI.

Les dossiers concernant des victimes d'accident de la route représentent 2,5 % des dossiers.

Dans 51,2 % des situations, l'intervenant LAVI a eu un contact direct avec d'autres professionnels concernés (médecin, avocat, service social, etc.).

Pour les 461 dossiers ouverts durant l'année 2014, 17,8 % des personnes avaient déjà eu un contact avec le Centre LAVI précédemment, soit pour la même infraction, soit pour une infraction antérieure. Les autres personnes (82,2 %) ont consulté le service pour la première fois en 2014.

Les situations de violences conjugales représentent une part importante de l'activité du service. 47,1 % des dossiers ouverts en 2014 l'ont été pour ce motif.

Analyse des chiffres clés

La plupart de ces éléments statistiques restent assez constants au fil des ans.

Le "renouvellement de la clientèle" est important, puisque plus de 80 % des dossiers ouverts en 2014 concernent des personnes qui consultent le service pour la première fois. Cette proportion s'inscrit dans la volonté du Centre LAVI de favoriser le retour à l'autonomie des personnes reçues, de ne pas devenir un service de soutien sur le long terme, et de rester ainsi disponible pour les nouvelles situations.

Pour le reste, les éléments statistiques qui précèdent restent assez constants au fil des ans.

Bilan de l'année écoulée et objectifs pour 2014

En début d'année, une directive cantonale relative aux prestations financières du Centre LAVI a pu être finalisée en collaboration avec la direction de la FAS et le Service de l'action sociale.

Une seconde directive interne a été adoptée, visant à préciser et formaliser l'application de la LAVI dans le canton de Neuchâtel, ainsi qu'à définir des critères de priorité en cas de surcharge.

Ces deux directives complètent utilement les recommandations fédérales éditées par la CDAS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales) concernant l'application de la LAVI.

Surcharge de travail

La surcharge de travail déjà relatée les années précédentes a conduit le Centre LAVI à prendre, au cours de l'année 2014, différentes mesures supplémentaires :

- Réduction de deux heures par jour de l'horaire de réponse téléphonique
- Limitation du nombre d'entretiens pour l'intervenant de permanence
- Limitation des représentations et groupes de travail (la représentation aux organes de la FADS étant reprise par la direction de la FAS)
- Réduction drastique de notre disponibilité pour répondre à des médias, recevoir des étudiants, participer à des recherches, etc.
- Simplification et amélioration d'outils de travail internes (journaux des dossiers, formulaires, etc.) et externes (garanties financières)

Parallèlement, un travail a été entrepris pour redéfinir les modalités de prise en charge des nouvelles demandes, afin de temporiser les réponses données aux demandes non urgentes et permettre une organisation plus efficiente du travail dans le temps. Ce travail s'achèvera en 2015.

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Centre LAVI se sont fortement impliqués dans l'élaboration de ces différentes mesures.

L'augmentation de la subvention cantonale, permettant une dotation supplémentaire du secrétariat à hauteur de 40 % en 2015, est modeste, mais bienvenue.

Cela étant, la part administrative, technique et juridique de l'activité des intervenants LAVI progresse au fil des ans, au détriment parfois du travail effectué dans la relation directe avec la victime. Cette réalité est souvent vécue comme frustrante.

Collaboration

En 2013, un accord de collaboration a été conclu avec la Croix-Rouge pour le bureau de Neuchâtel, permettant d'avoir recours à une garde d'enfants pendant que le parent est en entretien. Cette collaboration s'est révélée très utile et fructueuse. Elle a pu être étendue en 2014 à notre bureau de La Chaux-de-Fonds.

Une supervision juridique destinée aux intervenants LAVI a été mise en place en 2014, avec un avocat. Elle est complémentaire à la supervision déjà en place avec un médecin-psychiatre.

Olivier Robert
Directeur du centre LAVI

Bilan du centre LAVI

ACTIF			PASSIF		
	2013	2014		2013	2014
CCP	20'976.58	106'518.43	Prêt hypothécaire	-	-
CCP Deposito	-	-	Créanciers	2'268.00	49'282.75
Immeuble	-	-	Prêt Prévoyance.ne	-	57'297.80
BCN cpte courant	137'711.05	135'928.65	Passifs transitoires	138'421.90	38'042.35
BCN - cpte épargne	-	-	Prêt de la République et Canton	-	-
BCN cpte épargne Fondation	-	-	Réserves affectées :		
Plan épargne Fondation	-	-	Réserve inform.+ 50ème	-	-
Avances Centrevue	-	-	Réserve développement FAS	-	-
Caisse	3'701.50	2'990.20	Réserve LAVI	16'435.15	16'435.15
Débiteurs	-	-	Réserve équipement - mobilier	49'167.70	49'167.70
Impôt anticipé	297.43	393.73	Réserve formation	-	-
Stock moyens auxiliaires	-	-	Réserve logiciel & informatique	16'994.66	16'994.66
Actifs transitoires	89'719.95	961.55	Réserve publicité	-	-
Mobilier - matériel	1.00	1.00	Réserve groupe de parole	-	-
Moyens auxiliaires expo	-	-	Réserve stagiaire	7'938.20	7'938.20
			Réserve aides directes	-	-
			Réserve coordination services privés	-	-
			Réserve immeuble	-	-
			Réserve matériel de réadaptation	-	-
			Réserve projet ABAPlans	-	-
			Réserve traite des êtres humains	13'845.20	
			Réserve Abacus	-	-
			Capital	74'090.15	7'336.70
			Capital Fondation	-	-
Excédent de charges	66'753.45	-	Excédent de recettes	-	4'298.25
TOTAUX	319'160.96	246'793.56		319'160.96	246'793.56

Centre de consultations LAVI – au terme de l'exercice l'excédent de recettes pour le centre s'élève à Fr. 4'298.25. Il est attribué en totalité à la réserve formation.

Comptes du Centre LAVI

	Comptes 2013	Budget 2014	Comptes 2014
Résultat	-66'753.45	-46'940.00	4'298.25
Total des charges	1'104'996.40	794'440.00	971'010.88
Total des recettes	1'038'242.95	747'500.00	975'309.13
30 PERSONNEL	804'305.05	692'000.00	683'930.45
300 SALAIRES	590'058.40	548'000.00	540'656.65
1 Direction	110'374.55	-	108'934.45
2 Responsable projets-intervenant-conseillères	382'256.80	-	340'034.15
3 Administration	84'318.00	-	84'777.20
4 Stagiaire	7'300.00	-	-
5 Conciergerie	5'809.05	-	6'910.85
31 CHARGES SOCIALES	192'680.75	125'000.00	125'831.55
310 Charges sociales	126'280.75	125'000.00	120'671.55
LPP - Recapitalisation	66'400.00	-	5'160.00
32 CHARGES DU PERSONNEL	21'565.90	19'000.00	17'442.25
320 Formation et perfectionnement	11'023.70	10'000.00	10'369.00
330 Frais de déplacements	10'542.20	9'000.00	7'073.25
40 CHARGES D'EXPLOITATION	80'155.15	102'440.00	84'007.75
400 Loyers et charges	43'181.70	44'500.00	43'766.90
410 Equipement de bureau	3'663.55	8'000.00	1'728.00
420 Matériel de bureau	2'468.65	4'000.00	3'051.10
430 Téléphones, alarmes, ports et taxes	2'754.25	6'000.00	3'010.10
440 Assurances choses + RC	1'558.30	1'500.00	1'566.70
450 Abonnements, cotisations, bibliothèque, documentation	1'589.05	2'000.00	1'306.00
460 Maintenance, redevance et frais informatique	21'603.10	28'000.00	23'247.50
470 Frais de gérance	-	-	-
Groupe de parole	-	-	-
Dépenses projets	-	-	-
Redevance UCBA	-	-	-
Achats moyens auxiliaires	-	-	-
Variation stock moyens auxiliaires	-	-	-
Aides et réadaptation individuelles	-	-	-
Achat matériel démonstration	-	-	-
Camp enfants	-	-	-
Cours et réadaptation	-	-	-
Rapport annuel clients	-	-	-
Informatique services privés	-	-	-
480 Frais séances, frais divers, révision compta, publicité	3'336.55	6'000.00	3'871.20
Intérêts et caution sur prêt LPP	-	2'440.00	2'460.25
490 Tenue de secrétariat	-	-	-
Amortissements	-	-	-
Perte sur débiteurs	-	-	-
Virements aux fonds de réserve	-	-	-
50 PRESTATIONS D'AIDE	220'536.20	-	203'072.68
512 Aides immédiates	116'502.10	-	117'981.43
515 Aides à plus long terme	99'084.10	-	80'966.25
520 Contributions intercantionales	4'950.00	-	4'125.00
60 SUBVENTIONS, GERANCES, HONORAIRES, DONIS	1'038'242.95	747'500.00	975'309.13
600 Subventions	800'000.00	747'000.00	770'000.00
Dont : subvention OFAS	-	-	-
subvention canton	800'000.00	747'000.00	770'000.00
subvention communes	-	-	-
602 Remboursement des aides	215'586.20	-	186'572.68
Recettes contributions intercantionales	4'950.00	-	16'500.00
610 Recettes LAMal	-	-	-
Recettes détection précoce AI	-	-	-
Informatique, services privés	-	-	-
610 Prestations facturées à des tiers	-	-	-
620 Mandats	6'063.95	-	1'882.45
Recettes facturation clients Centrevue	-	-	-
Ventes moyens auxiliaires	-	-	-
Cours et locomotion	-	-	-
Recettes projets	-	-	-
630 Honoraires	-	-	-
Groupe de parole	-	-	-
640 Don	-	-	-
640 Don LORO	-	-	-
Legs	-	-	-
650 Intérêts	361.20	500.00	354.00
Prélèvements des fonds de réserve	11'281.60	-	-
670 Camp enfants	-	-	-
70 IMMEUBLE	-	-	-
750 Recettes sur immeuble	-	-	-
750 Charges sur immeuble	-	-	-
Virement / prélèvement au fonds de réserve immeuble	-	-	-

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Service de Consultation Conjugale du canton de Neuchâtel

Rapport d'activité 2014 Comptes et bilan

Ce rapport a été adopté par le comité de gestion le 27.04.2015

Comité de gestion

Le comité de gestion s'est réuni deux fois, le 22.04.2014 et le 21.10.2014.

Lors de la rencontre du printemps, les thèmes traités ont été la ligne téléphonique commune ainsi que le projet du site internet de la FAS incluant le SCC.

A l'automne, la baisse des consultations a été évoquée.

Vie du service

Locaux et équipement

Aucun changement à ce jour dans les conditions d'accueil des personnes reçues à la consultation conjugale. Madame Hofer Burgat (MHB) consulte à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel alors que Madame Blaser-Reymond (DBR) consulte à Neuchâtel uniquement. Madame Burnat-Chauvy (MBC), notre stagiaire, consulte à Neuchâtel également, dans le bureau de la médiation familiale qui lui est réservé tous les mercredis. Cette organisation continue à donner pleine satisfaction !

Supervisions – interventions – formation continue

En 2014, les réunions de supervisions-intervisions des conseillers conjugaux et stagiaires CC de l'Arc jurassien se sont poursuivies à Neuchâtel, à raison de 4 rencontres avec Madame Colette Lechenne. Les deux conseillères poursuivent ensemble leurs supervisions individuelles avec Madame Denise Medico, psycho-sexologue, ces apports restent enrichissants et formateurs tout en permettant un réel travail sur soi.

La formation continue de l'ACC 2014 a été suivie par les conseillères, elle a permis d'approfondir sur 2 jours les questions liées à la complexité du conflit dans le couple, avec Madame Isabelle Tillmant, psychothérapeute de couple belge.

Groupes de parole

Le groupe de parole dans sa forme de groupe semi-ouvert, démarré en septembre 2013 avec 3 personnes, s'est poursuivi en 2014. En janvier 2014, cinq personnes participaient au groupe dont quatre femmes et un homme. Au cours de l'année 2014, cinq personnes : quatre femmes et un homme se sont joints au groupe. Après le parcours de huit séances, deux personnes ont quitté le groupe, une pour des raisons professionnelles et la deuxième pour se diriger vers un suivi individuel. Les autres personnes, après l'entretien individuel qui suit les huit séances, ont décidé de continuer à participer au groupe. Elles sentaient avoir encore besoin de faire un certain chemin dans le groupe. Elles se sont inscrites pour quatre séances supplémentaires renouvelables. Quatre personnes ont ainsi prolongé leur participation à quatre ou huit séances alors que deux avaient atteint leurs objectifs après les quatre séances supplémentaires. A la fin de l'année 2014, quatre dames participent au groupe.

Lors de ces rencontres, les animatrices sont attentives aux besoins et au rythme de chaque personne en permettant à chacune de s'exprimer par rapport à son histoire et à ce que les autres personnes amènent. Ainsi chacune enrichit sa réflexion des propos des autres. Plusieurs thèmes, selon les besoins du groupe, ont été abordés sur l'initiative des animatrices, tels que les émotions et particulièrement la colère, les différentes étapes du processus de deuil, l'estime de soi, la confiance en soi, être autonome, "qui je suis". Les animatrices veillent à mettre en lumière les ressources de chacun-e, lors de chaque rencontre. Au fil des séances, une grande solidarité est née entre les participants qui s'est traduite par des contacts et du soutien en dehors des séances.

Nous observons avec plaisir l'évolution de chaque personne vers un mieux-être et davantage de confiance en elle.

Permanence téléphonique couple et famille de l'ARC jurassien

C'est en septembre 2014 que cette permanence a été présentée à la presse, dans les locaux du CSP à Bienne, en même temps qu'elle démarrait effectivement. Les quatre services de consultation conjugale de Caritas Jura, CSP Bienne, CSP Neuchâtel et de la FAS assurent chacun une permanence hebdomadaire du lundi au jeudi de 12h30 à 14h.

En 2014, c'est un peu moins de 40 appels et courriels qui ont été traités. Très peu ont débouché sur une consultation dans l'un de nos services. Beaucoup d'appels font état de difficultés familiales, qui semblent laisser les gens plus démunis que les questions conjugales. Enfin, divers renseignements d'ordre plus général sont quelquefois demandés, les difficultés économiques sont aussi parfois évoquées.

A ce jour, on peut dire que les sept conseillers conjugaux concernés par les temps de permanence ont reçu au moins un appel, même si Bienne, qui offrait déjà une permanence téléphonique, a reçu une majorité de téléphones. Le CSP de Neuchâtel, qui assure la permanence du mercredi, a également reçu davantage d'appels que les conseillers qui assurent celles des lundis (Caritas) et des jeudis (FAS).

Il n'est pas possible de tirer des conclusions précises après trois mois de fonctionnement, ni de savoir encore quel est le moyen le plus efficace de faire connaître cette permanence. Ce dernier point nous préoccupe particulièrement, d'autant qu'il compte pour beaucoup au budget et que la campagne faite en février 2015 sur les radios ne semble pas avoir eu l'effet escompté.

Stagiaire en formation de conseil conjugal

MBC donne quelques informations au sujet de son stage : "Mon stage s'est poursuivi de manière satisfaisante durant l'année 2014. Le nombre d'heures effectuées a d'abord augmenté pour ensuite diminuer dès la fin de l'été. C'est pour cela que dès le printemps 2015, nous avons obtenu un accord avec le CSP Berne-Jura qui me permettra d'effectuer quelques heures dans ce service afin d'arriver dans les temps au nombre d'heures à accomplir pour la formation. En dehors de cela, ma motivation est intacte et je me réjouis de petit à petit apprivoiser cette identité de conseillère conjugale et de développer des compétences, en particulier grâce à la disponibilité et les suggestions utiles de ma professionnelle accompagnante, Mme Danièle Blaser."

Collaborations

DBR est déléguée aux assemblées de Couple+ (FRTSCC), la réflexion visant à donner plus de visibilité et de crédibilité à cette fédération s'est poursuivie en 2014 et l'AG a permis de clarifier l'état d'avancement des travaux.

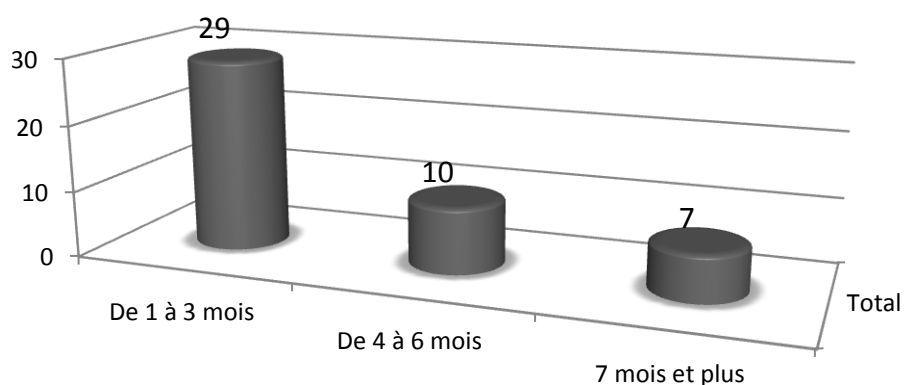
Désignée pour participer aux rencontres de la LVcouple, DBR a participé à l'unique rencontre de 2014 lors de laquelle un petit bilan a été fait après la décision de charger le CNP de prendre en charge tout ce qui concerne les couples à transactions violentes. Il est un peu tôt encore pour tirer des conclusions pertinentes.

MHB représente le service aux colloques de la FAS.

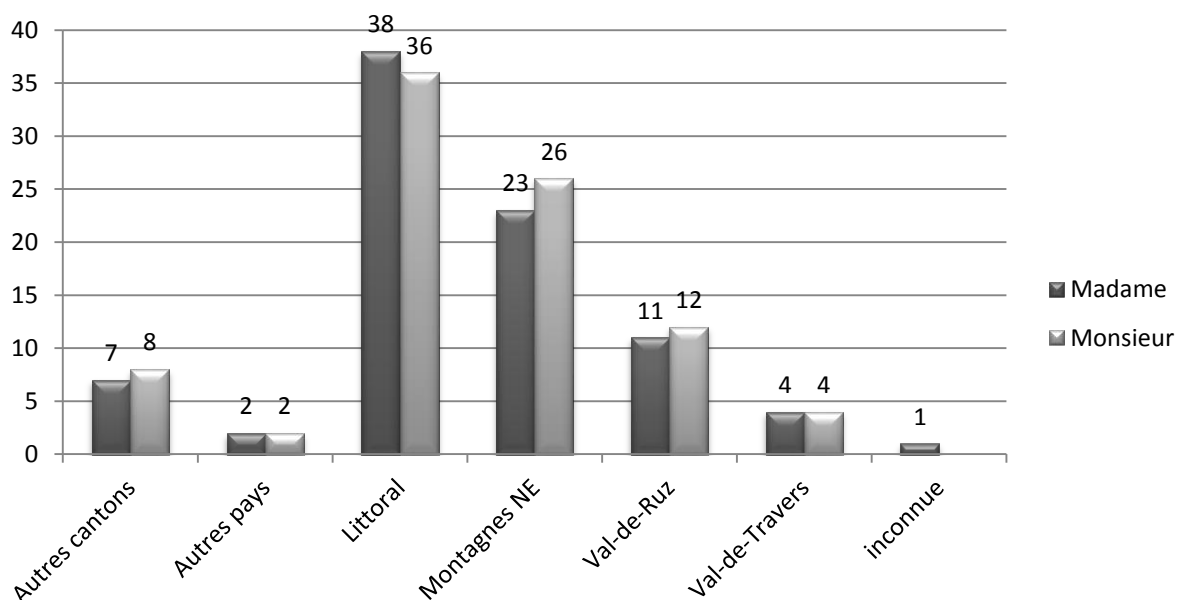
Chiffres clés

Dossiers traités en 2014	2014	2013	2012	2011	2010
Dossiers non fermés au 01.01.	30	29	25	35	29
Dossiers ouverts dans l'année	57	59	80	73	81
Dossiers traités dans l'année	87	88	105	108	110
Dossiers terminés dans l'année	46	52	72	47	76
Dossiers à reporter pour l'année suivante	41	36	33	61	34

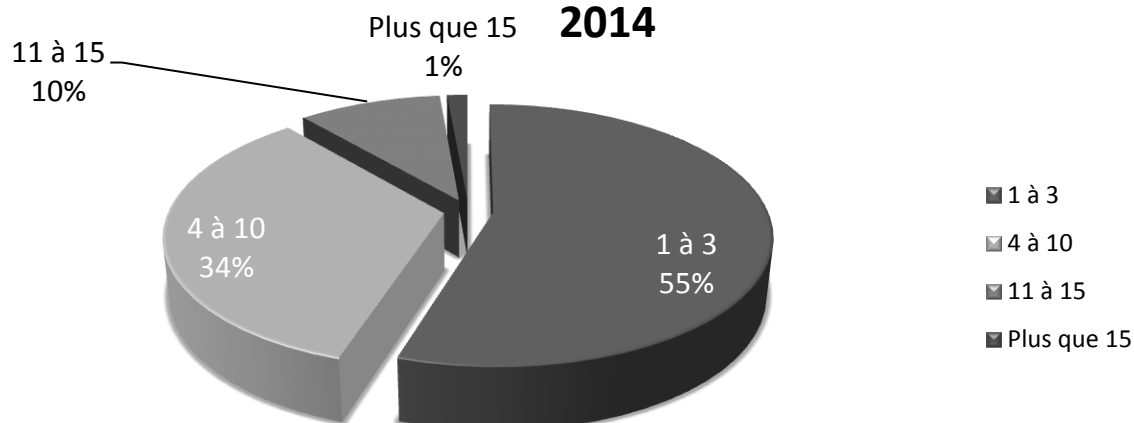
Durée de suivi des dossiers terminés - 2014



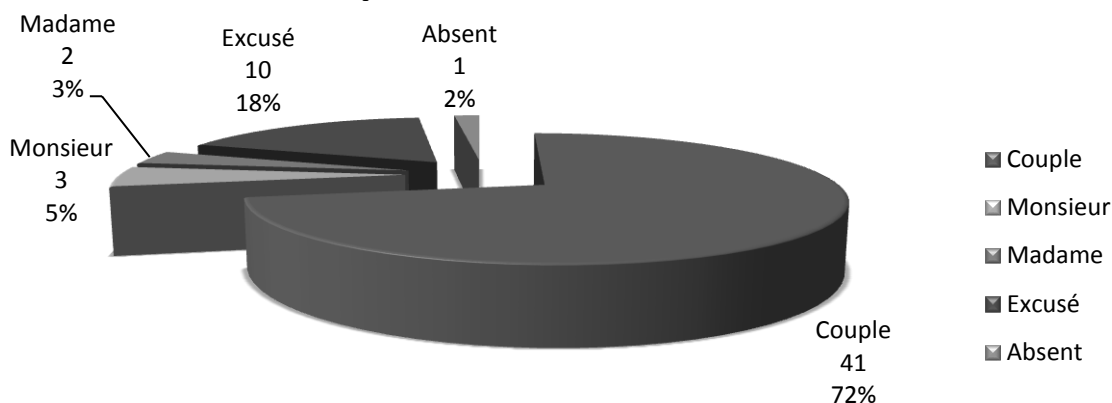
Provenance géographique - 2014



Nombre de rendez-vous par dossier traité - 2014



Participation 1er entretien - 2014



Analyse des chiffres clés

Nous constatons peu de différence en 2014 par rapport à 2013 quant au nombre de situations suivies au cours de l'année, si ce n'est une légère augmentation à La Chaux-de-Fonds (76 en 2014 et 72 en 2013) et une petite diminution à Neuchâtel (216 en 2014 et 225 en 2013).

La durée du suivi des dossiers traités en 2014 reste semblable à 2013 et il est intéressant de constater qu'une part importante (45 %) des couples sont prêts à s'engager dans un travail plus en profondeur (plus de quatre entretiens). Par contre, lorsqu'on regarde le nombre de consultations par dossiers traités on constate qu'un peu plus de la moitié consulte d'une à trois fois, mais ce chiffre est à pondérer en ce sens qu'il contient les dossiers dont les consultations se poursuivent en 2015.

Dans la pratique, nous avons senti une augmentation de la demande de consultations en début 2014 qui s'est gentiment essoufflée dans le deuxième semestre.

Bilan de l'année écoulée et objectifs pour 2015

Pour 2015, nous songeons à une nouvelle campagne de publicité avec de nouveaux slogans plus percutants qui pourraient ainsi faire connaître mieux notre service.

Danièle Blaser-Reymond et Murielle Hofer Burgat
Conseillères conjugales

Bilan du centre de consultation conjugale

ACTIF			PASSIF		
	2013	2014		2013	2014
CCP	55'159.94	48'067.17	Prêt hypothécaire	-	-
CCP Deposito	-	-	Créanciers	-	-
Immeuble	-	-	Prêt Prévoyance.ne	-	8'242.15
BCN cpte courant	67'045.10	67'179.20	Passifs transitoires	14'476.65	10'530.90
BCN - cpte épargne	-	-	Prêt de la République et Canton	-	-
BCN cpte épargne Fondation	-	-	Réserves affectées :		
Plan épargne Fondation	-	-	Réserve inform.+ 50ème	-	-
Avances Centrevue	-	-	Réserve développement FAS	-	-
Caisse	-	-	Réserve LAVI	-	-
Débiteurs	3'875.00	4'365.00	Réserve équipement - mobilier	7'499.50	7'499.50
Impôt anticipé	-	-	Réserve formation	5'825.28	5'825.28
Stock moyens auxiliaires	-	-	Réserve logiciel & informatique	-	-
Actifs transitoires	5'383.40	5'379.80	Réserve publicité	5'944.69	3'310.89
Mobilier - matériel	-	-	Réserve groupe de parole	11'420.25	11'420.25
Moyens auxiliaires expo	-	-	Réserve stagiaire	-	-
			Réserve aides directes	-	-
			Réserve coordination services privés	-	-
			Réserve immeuble	-	-
			Réserve matériel de réadaptation	-	-
			Réserve projet ABAPlans	-	-
			Réserve traite des êtres humains	-	-
			Réserve Abacus	-	-
			Capital	96'400.89	86'297.07
			Capital Fondation	-	-
Excédent de charges	10'103.82	8'134.87	Excédent de recettes	-	-
TOTAUX	141'567.26	133'126.04		141'567.26	133'126.04

Service de consultations conjugales – au terme de l'exercice l'excédent de charges s'élève à Fr. 8'134.87. Il est prélevé en totalité sur le capital.

Comptes du service de consultation conjugale

	Comptes 2013	Budget 2014	Comptes 2014
Résultat	-10'103.82	-13'660.00	-8'134.87
Total des charges	124'415.72	123'860.00	124'478.92
Total des recettes	114'311.90	110'200.00	116'344.05
30 PERSONNEL	86'481.50	84'000.00	81'609.65
300 SALAIRES	61'419.20	64'000.00	63'441.15
1 Direction	-	-	-
2 Responsable projets-intervenant-conseillères	57'364.60	59'000.00	57'839.40
3 Administration	-	-	-
4 Stagiaire	4'054.60	5'000.00	5'601.75
5 Conciergerie	-	-	-
31 CHARGES SOCIALES	21'328.45	14'000.00	13'913.80
310 Charges sociales	12'718.45	14'000.00	13'123.80
LPP - Recapitalisation	8'610.00	-	790.00
32 CHARGES DU PERSONNEL	3'733.85	6'000.00	4'254.70
320 Formation et perfectionnement	2'297.90	5'000.00	2'880.00
330 Frais de déplacements	1'435.95	1'000.00	1'374.70
40 CHARGES D'EXPLOITATION	37'934.22	39'860.00	42'869.27
400 Loyers et charges	23'612.30	23'000.00	23'682.50
410 Equipement de bureau	469.80	1'500.00	15.50
420 Matériel de bureau	350.85	1'000.00	332.80
430 Téléphones, alarmes, ports et taxes	502.15	1'000.00	527.85
440 Assurances choses + RC	456.75	500.00	460.55
450 Abonnements, cotisations, bibliothèque, documentation	942.00	1'500.00	1'040.57
460 Maintenance, redevance et frais informatique	7'650.35	9'000.00	9'523.05
470 Frais de gérance	-	-	-
Groupe de parole	1'229.75	-	1'158.45
Dépenses projets	-	-	-
Redevance UCBA	-	-	-
Achats moyens auxiliaires	-	-	-
Variation stock moyens auxiliaires	-	-	-
Aides et réadaptation individuelles	-	-	-
Achat matériel démonstration	-	-	-
Camp enfants	-	-	-
Cours et réadaptation	-	-	-
Rapport annuel clients	-	-	-
Informatique services privés	-	-	-
480 Frais séances, frais divers, révision compta, publicité	2'440.27	2'000.00	4'856.80
Intérêts et caution sur prêt LPP	-	360.00	351.20
490 Tenue de secrétariat	-	-	-
Amortissements	-	-	-
Perte sur débiteurs	280.00	-	920.00
Virements aux fonds de réserve	-	-	-
50 PRESTATIONS D'AIDE	-	-	-
512 Aides immédiates	-	-	-
515 Aides à plus long terme	-	-	-
520 Contributions intercantionales	-	-	-
60 SUBVENTIONS, GERANCES, HONORAIRES, DON	114'311.90	110'200.00	116'344.05
600 Subventions	80'000.00	80'000.00	82'400.00
Dont : subvention OFAS	-	-	-
subvention canton	80'000.00	80'000.00	82'400.00
subvention communes	-	-	-
602 Remboursement des aides	-	-	-
Recettes contributions intercantionales	-	-	-
610 Recettes LAMal	-	-	-
Recettes détection précoce AI	-	-	-
Informatique, services privés	-	-	-
610 Prestations facturées à des tiers	5'296.00	5'000.00	5'296.00
620 Mandats	-	-	-
Recettes facturation clients Centrevue	-	-	-
Ventes moyens auxiliaires	-	-	-
Cours et locomotion	-	-	-
Recettes projets	-	-	-
630 Honoraires	24'150.00	25'000.00	23'000.00
Groupe de parole	650.00	-	2'850.00
640 Don	-	-	-
640 Don LORO	-	-	-
Legs	-	-	-
650 Intérêts	169.45	200.00	164.25
Prélèvements des fonds de réserve	4'046.45	-	2'633.80
670 Camp enfants	-	-	-
70 IMMEUBLE	-	-	-
750 Recettes sur immeuble	-	-	-
750 Charges sur immeuble	-	-	-
Virement / prélèvement au fonds de réserve immeuble	-	-	-

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

CENTREVUE
autonomie et intégration

Rapport d'activité 2014
Comptes et bilan

Ce rapport a été adopté par le comité de gestion le 29.04.2015

Comité de gestion

Le comité de gestion de Centrevue se réunit traditionnellement à deux reprises, une fois en avril pour approuver les comptes et en octobre pour approuver le budget.

Il a été informé de la situation financière difficile dans laquelle Centrevue se trouvait subitement plongé. Il a adopté différentes mesures comme une participation financière de Frs 100.- pour les nouveaux clients lors de l'ouverture du dossier ou encore la participation au frais des évaluations optiques réalisées à Centrevue par les opticiens spécialisés en basse vision. Il a aussi été informé de la stratégie de recherche financière qui allait être mise en place par la direction avec l'appui du président du comité de gestion.

Vie du service

Aucun changement de personnel n'est intervenu en 2014. Madame Silvia Rodriguez Cavaleri, ergothérapeute a été mise en arrêt de travail en automne en raison de sa grossesse et a pu être remplacée de suite par Madame Tanja Gerber grâce à sa grande disponibilité et du fait qu'elle occupe un poste à 70%. Il est en effet très difficile de trouver des personnes qualifiées pour effectuer le remplacement d'ergothérapeutes spécialisés en réadaptation avec les personnes aveugles et malvoyantes. Madame Gerber poursuit le remplacement du congé maternité de Madame Rodriguez Cavaleri qui a commencé en tout début d'année 2015.

2014 fut une année difficile pour notre équipe, marquée par le spectre d'un déficit budgétaire important et par le souci de voir se profiler une diminution des postes de travail.

Nous n'avons cependant pas ménagé nos efforts et notre créativité pour tenter d'améliorer la situation. Une séance de travail avec l'ensemble des collaborateurs au printemps 2014 a permis d'évoquer de nombreuses pistes et de retenir plusieurs solutions qui ont été mises en place au cours de l'année. Leur fort engagement et le nombre conséquent d'heures réalisées chaque année en faveur des clients montrent leur profonde motivation à effectuer leur mission auprès des personnes malvoyantes ou aveugles du canton.

Selon les décisions adoptées par le comité de gestion, nous avons mis en place les mesures demandant une participation financière aux clients. Nous avons aussi mené diverses démarches pour récolter des fonds avec le directeur de la FAS et le président du comité de gestion, ce dernier ayant été associé à certaines d'entre elles.

Nous avons pris contact avec les chefs des dicastères des affaires sociales des communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Peseux pour obtenir leur soutien, comme le font déjà d'autres communes neuchâteloises. Seule la commune du Locle n'a pas souhaité entrer en matière, mais les deux autres ont accepté de nous accorder un soutien financier calculé sur nos interventions dans leur commune.

En parallèle, nous avons développé un concept de communication avec la Fondation "Compétences Bénévoles" qui nous a permis de redéfinir les objectifs et les messages de notre communication ainsi que les moyens et les publics cibles. Nous avons mis en application ces nouvelles recommandations et modifié notre recherche de fonds auprès de nos donateurs, actions qui ont eu des effets positifs en regard de la somme des dons reçus cette année.

Nous avons également fait part de notre situation difficile auprès du grand public au travers de la presse. Un article paru dans la presse régionale a mis en évidence qu'il existait toujours dans le canton une structure dévolue aux personnes en situation de handicap visuel, mais qu'elle se trouve en situation précaire. Suite à cet article, plusieurs personnes se sont annoncées comme nouveaux donateurs.

Différents donateurs, tout particulièrement le Lion's Club Neuchâtel Rives et Vallées ou Piaget - Manufactures de montres, nous ont apporté leur soutien en réalisant des actions en notre faveur. La stratégie de recherche de fonds reste d'actualité et fait partie de nos objectifs pour l'année 2015.

Dans l'idée de faire connaître largement nos prestations et de rattacher Centrevue au handicap visuel, les collaborateurs ont assuré notre représentation avec un stand aux journées sportives du "Winter Concept" au Landeron ainsi qu'à Festi'neuch, en collaboration avec l'association Forum Handicap. Toujours dans cette idée et en regard du développement de nos interventions auprès des enfants, nous avons présenté nos activités au "Colloque de pédiatrie" qui se tient au Hne (Hôpital neuchâtelois) réunissant des pédiatres, des infirmières et d'autres intervenant/es dans la secteur de la pédiatrie.

Nous restons impliqués dans différents projets par exemple celui d'ABApans, plans audio-tactiles pour aveugles et malvoyants. Grâce l'utilisation de ce système dans les cantons de Genève et de Neuchâtel nous

avons réussi à convaincre les trois partenaires les plus importants du domaine de la typhlophilie que sont l'UCBA (Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles), la FSA (Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants) et l'USA (Union Suisse des Aveugles) de soutenir financièrement le développement de ce projet au niveau suisse en utilisant les données de Swisstopo. Dès la fin de l'année 2015, le logiciel ABAPlans sera disponible dans tous les services de consultation de Suisse, à l'usage des instructeurs en locomotion, afin de pouvoir produire des plans tactiles de n'importe quelles localités suisses pour leur cours de locomotion.

Une de nos ergothérapeutes s'est aussi engagée dans le projet Lisomad et AAL Médiate, menée par la Fédération Suisse des Téléthèses (FST). Ce projet consiste à développer des interfaces de communication auprès des personnes âgées pour contribuer au maintien à domicile. Différentes personnes ont été sollicitées et équipées de tels systèmes pour pouvoir communiquer, via internet et par leur poste de télévision ou un ordinateur, avec différents acteurs du maintien à domicile comme les infirmières, les aides familiales de Nomad ou des assistantes sociales de Centrevue ou de Pro Senectute. Ainsi, la personne peut poser des questions sur la prise de ses médicaments à l'infirmière, se faire lire un courrier via ces interfaces ou avoir un entretien avec l'assistante sociale. Elle pourrait par la suite communiquer aussi avec son entourage et sa famille.

Deux personnes malvoyantes ont pris part au début de cette expérience, mais ont dû y mettre un terme pour des raisons de santé. Notre collaboratrice a participé quant à elle à la mise en place du matériel au domicile des clients et a été impliquée dans la phase d'apprentissage d'utilisation du matériel. Par la suite, elle est restée active dans le projet comme personne-ressource en matière de handicap visuel afin de sensibiliser les concepteurs à cette problématique et ainsi garantir l'accessibilité de ces interfaces aux personnes âgées malvoyantes.

Pour terminer, nous avons reconduit notre contrat de prestations avec l'OFAS pour une durée de 4 ans (2015-2018). Les services d'aide aux personnes handicapées de la vue, comme le nôtre, sont représentés dans les négociations avec l'OFAS par l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA). Le montant de la subvention n'a pas subi de diminution malgré les modifications de calcul basé sur une moyenne des coûts de référence par heure d'intervention. La même somme que celle des années précédentes nous sera allouée.

Liste des collaborations

Centrevue est représenté dans les comités ou groupes suivants :

- Association Forum Handicap Neuchâtel
- Association Neuchâteloise des Institutions d'Action Sociale (ANIAS)
- Fonds des convalescents
- Communauté de travail des services sociaux privés neuchâtelois
- Association Audio-Tactile (ABAPlans)
- Commission des transports et des barrières architecturales de Forum Handicap Neuchâtel
- Commission de la mobilité de la ville de Neuchâtel
- Collèges des chefs de service pour handicapés de la vue de Suisse romande
- Groupe de consultation pour la formation continue de l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA)
- Groupe de construction adaptée au handicap visuel de Suisse Romande
- Groupe romand des professionnels de la typhlophilie
- Groupe de consultation sur l'étude de la vie professionnelle des personnes handicapées de la vue (SAMS)
- Jury du prix de la canne blanche de l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA)

Nous avons informé les institutions suivantes sur la problématique du handicap visuel :

- École Pierre Coullery, La Chaux-de-Fonds, formation des assistants en soins communautaires
- Auxiliaires de Santé Croix-Rouge en formation
- Lion's Club Neuchâtel, Rives et Vallées
- Nouveaux retraités de la commune de Val-de-Travers

Chiffres clés

Les chiffres présentés cette année dans les tableaux suivants montrent une diminution sensible du nombre de personnes. Elle est attribuable à la création du centre d'ergothérapie interne vers lequel un certain nombre de personnes présentant des problèmes visuels sont orientées car elles ne répondent pas aux critères définis par l'OFAS qualifiant qui est une personne en situation de handicap visuel.

67 personnes ont été vues pour des prestations en ergothérapie facturées dans le cadre de la LAMal pour un total de 336 heures. Le temps moyen d'intervention par personne est de 4,75 heures et porte principalement sur des questions d'éclairage, de protection face à l'éblouissement, de recherches de solutions simples, mais spécifiques au handicap visuel pour la lecture et l'ordinateur, par exemple.

Groupe d'âge clients LAMal	2014	%
Moins de 7 ans	0	0,0
7 - 17 ans	4	6,0
18 – 25 ans	1	1,0
26 - 49 ans	4	6,0
50 – âge AVS	10	15,0
Age AVS – 75 ans	4	6,0
76 – 85 ans	20	30,0
Dès 86 ans	24	36,0
TOTAL dossiers LAMal	67	100

D'autre part, Centrevue a été mandaté par l'office de l'Assurance Invalidité pour 4 situations de détection précoce qui ne figurent pas dans les statistiques. Il s'agit principalement d'interventions des ergothérapeutes sur la place de travail dans le but d'adapter l'ergonomie et d'améliorer l'environnement visuel (type d'éclairage et orientation, gestion des situations d'éblouissement et utilisation de moyens optiques, électroniques et/ou informatiques). L'assistante sociale peut également être amenée à intervenir selon la complexité de la situation sociale et/ou professionnelle dans laquelle se trouve l'assuré/e.

État des dossiers OFAS	2014	2013	2012
Nouveaux dossiers de l'année	80	104	101
Dossiers déjà actifs l'année précédente	222	232	234
Dossiers ré-ouverts, non actifs l'année précédente	62	73	63
Total dossiers OFAS	364	409	398
Total dossiers LAMal	67	-	-
TOTAL dossiers OFAS et LAMal	431	409	398
Informations sans ouverture de dossiers	55	55	50
Nombre de personnes conseillées	486	464	448

Nous constatons une diminution de 45 dossiers OFAS par rapport à l'année précédente. Le nombre de dossiers ré-ouverts est égal à ce qu'il était en 2012 (l'hypothèse, déjà évoquée l'année dernière, attribue l'augmentation "passagère" en 2013 aux journées portes ouvertes). 61% des dossiers (222) sont encore ouverts l'année suivante, même si ce sont 10 dossiers de moins que l'année précédente.

Si l'on tient compte du nombre de dossiers LAMal, nous totalisons 149 nouveaux dossiers et 431 dossiers (OFAS et LAMal confondus) soit un chiffre supérieur aux années précédentes. Au total ce sont 486 personnes qui se sont adressées à Centrevue pour obtenir des informations et/ou des prestations en travail social et en réadaptation. Il semble donc que les nouvelles prestations de Centrevue soient bien reconnues auprès des ophtalmologues et des partenaires de la santé ou du domaine social. Les personnes handicapées de la vue sont par conséquent plus vite orientées vers notre service.

Groupes d'âges clients OFAS		2014	%	2013	%	2012	%
Moins de 7 ans	+1	7	2,00	6	1,40	5	1,30
7 - 17 ans	+3	17	4,70	14	3,40	12	3,00
18 – 25 ans	-4	4	1,00	8	2,00	6	1,50
26 - 49 ans	-4	41	11,30	45	11,00	43	10,80
50 – âge AVS	-8	47	12,90	55	13,40	49	12,30
Age AVS – 75 ans	-6	30	8,20	36	8,80	42	10,55
76 – 85 ans	-11	95	26,10	106	26,00	110	27,65
Dès 86 ans	-16	123	33,80	139	34,00	131	32,90
TOTAL	-45	364	100	409	100	398	100

L'augmentation des enfants et adolescents (0 à 18 ans) se confirme encore cette année et progresse de 4,3 % en 2012 à 6,7 % cette année, alors qu'il n'était que de 3% en 2011. Il a donc plus que doublé en l'espace de 4 ans. La politique d'information aux milieux concernés et les interventions effectuées plus précocement avec la mise en place du système scolaire HarmoS en sont les raisons principales. Cette augmentation explique aussi, en partie, la hausse du nombre d'heures pour les bénéficiaires de l'article 74 LAI dans un des tableaux suivants.

En regard des autres années, les pourcentages par catégories d'âge restent stables. Par contre, on peut relever une diminution de clients dans les catégories dès l'âge AVS à 75 ans (-6), de 76 à 85 ans (-11) et pour les personnes de plus de 85 ans (-16) soit 33 personnes de moins dans cette catégorie que l'on retrouve vraisemblablement dans les personnes nous ayant consultés dans le cadre de la LAMal. La création de notre centre d'ergothérapie semble donc apporter une réponse en bonne partie à des personnes menacées de malvoyance, majoritairement en âge AVS et présentant un problème visuel lié à l'âge, par exemple une dégénérescence maculaire liée à l'âge. La diminution dans la catégorie d'âge de 18 ans à l'âge AVS est équivalente à 16 personnes, mais, par contre, les chiffres 2014 sont égaux à ceux de 2012. La diminution totale de 45 dossiers en 2014 se rapporte pour 2/3 à des personnes en en âge AVS et pour 1/3 à des personnes en âge AI.

Le recul de la catégorie des personnes faisant leur entrée en âge AVS jusqu'à 75 ans se confirme encore cette année (-6), mais c'est une diminution de 30 personnes entre 2011 et 2014, soit 10 % de moins par rapport au nombre total de clients. Nous avons émis quelques hypothèses l'année dernière pouvant expliquer cette baisse, mais nous constatons le même phénomène dans le groupe des personnes menacées de malvoyance qui sont vues dans le cadre de la LAMal (seulement 4 personnes sur 67).

Nous pourrions à l'avenir être amenés à nous pencher sur cet aspect particulier et voir dans quelle mesure il est possible de développer une stratégie d'information spécifique auprès de ce groupe d'âge.

Répartition des clients par catégorie d'assurés selon critères OFAS	2014	%	2013	%	2012	%
Personnes ayant droit à des prestations art. 74 LAI	146	40	158	39	155	39
Personnes ayant droit à des prestations art. 101bis LAVS	207	57	234	57	230	58
Sans droit aux prestations AI/AVS	11	3	17	4	13	3
TOTAL	364	100	409	100	398	100

Une fois encore, la répartition par catégories d'assurés reste stable, malgré la diminution du nombre de clients enregistrés cette année.

Répartition des heures par catégories d'assurés selon les critères OFAS, toutes prestations confondues	2014	%	2013	%	2012	%
Nbre d'heures de prestations art. 74 LAI	5'175.50	56,5	5'017.25	53,5	4'699.25	51
Nbre d'heures de prestations art 101bis LAVS	3'457.50	37,5	3'819.25	41	4'072.25	44
Nbre d'heures sans droit aux prestations AI/AVS	557.00	6	537.50	5,5	514.50	5
TOTAL	9'190.00	100	9'374	100	9'286	100

Les heures dévolues aux clients bénéficiaires de l'article 74 LAI présentent encore une augmentation cette année et ce sont près de 500 heures de plus qui sont fournies depuis 2012, principalement liées à l'augmentation du travail avec les enfants.

Les prestations du groupe de bénéficiaires bénéficiant de nos prestations sous l'article 101bis LAVS est en nette diminution (-615 heures) en raison de la diminution du nombre de personnes (-33) dans cette catégorie, comme nous l'avons relevé dans l'un des tableaux ci-dessus

Au total, ce sont toujours environ 9'200 heures de prestations qui sont fournies de manière directe ou indirecte aux clients, alors que le contrat de prestations OFAS fixe les objectifs quantitatifs à 7'734 heures par année. A cela viennent s'ajouter cette année 337 heures de prestations réalisées dans le cadre de l'assurance maladie.

Bilan de l'année écoulée et objectifs pour 2015

Durant l'année 2013, nous avons terminé la mise en place des prestations ergothérapeutiques destinées aux personnes menacées de malvoyance. En raison de l'affluence de personnes, nous avons réparti cette prise en charge entre tous les collaborateurs ergothérapeutes alors qu'au début de la création de cette prestation une seule ergothérapeute y avait été affectée. Pour garantir la facturation de ces prestations, nous avons demandé l'enregistrement à Santé Suisse des autres collaborateurs pour qu'ils obtiennent un code créancier.

Nous avons intégré le groupe de projet "Ergomad", au niveau du Copil, mis sur pied par le Centre d'ergothérapie ambulatoire des Montagnes neuchâteloises et NOMAD visant à mettre en place une couverture cantonale des soins d'ergothérapie à domicile pour l'ensemble de la population, quelque soit son âge. Le groupe a validé l'entier du projet et réalisé une brochure d'information. Il s'est également attaché à trouver une partie de son financement. Le projet a démarré par la phase d'analyse des prestations actuellement proposées. Il devrait se terminer début 2017.

Enfin, nous avons développé notre propre concept de communication avec la Fondation « Compétences Bénévoles » suite aux contacts pris en 2013. Il a donné naissance à un document officiel qui nous a permis de repenser les messages et les destinataires de la collecte que nous réalisons traditionnellement en automne.

Objectifs pour 2015

Nous allons nous concentrer sur la recherche de fonds afin de garantir la pérennité des prestations. Pour cela, nous souhaitons organiser un "Event" associant le grand public et les médias pour, d'une part, sensibiliser ces derniers à la problématique du handicap visuel et, d'autre part, élargir notre cercle de donateurs. La fondation "Compétences Bénévoles" est à nouveau prête à nous appuyer dans le développement de ce projet.

Par ailleurs, nous allons créer une revue d'information semestrielle destinée à nos clients, mais aussi aux différentes institutions du domaine santé-social dans le canton (qui ne sont pas toujours clairement informés de nos activités), aux ophtalmologues et aux opticiens ainsi qu'à nos donateurs. Cette revue remplacera la traditionnelle Grande Lettre annuelle et mettra l'accent, entre autres, sur le portrait de personnes malvoyantes ou aveugles, sur les aspects particuliers de notre travail et la présentation de nouveaux moyens auxiliaires.

Nous ne retenons cette année que ces deux projets, mais ces derniers sont d'une grande ampleur et vont demander un important investissement des collaborateurs et de la direction en parallèle à leur travail quotidien.

Olivier Blaser
Directeur de Centrevue

Bilan de Centrevue

ACTIF			PASSIF		
	2013	2014		2013	2014
CCP	55'381.64	92'221.62	Prêt hypothécaire	-	-
CCP Deposito	217'175.20	137'360.20	Créanciers	4'109.99	6'759.45
Immeuble	-	-	Prêt Prévoyance.ne	-	19'014.45
BCN cpte courant	55'932.25	56'044.10	Passifs transitoires	81'671.17	39'796.75
BCN - cpte épargne	-	-	Prêt de la République et Canton	-	-
BCN cpte épargne Fondation	-	-	Réserves affectées :		
Plan épargne Fondation	-	-	Réserve inform.+ 50ème	-	-
Avances Centrevue	3'951.15	22'174.60	Réserve développement FAS	-	-
Caisse	3'439.25	2'712.70	Réserve LAVI	-	-
Débiteurs	15'387.60	5'722.45	Réserve équipement - mobilier	3'318.05	3'318.05
Impôt anticipé	934.14	1'033.74	Réserve formation	-	8'891.02
Stock moyens auxiliaires	5'000.00	10'000.00	Réserve logiciel & informatique	16'774.04	16'774.04
Actifs transitoires	11'072.05	26'864.75	Réserve publicité	-	-
Mobilier - matériel	1.00	1.00	Réserve groupe de parole	-	-
Moyens auxiliaires expo	1'000.00	500.00	Réserve stagiaire	-	-
			Réserve aides directes	3'585.40	8'585.40
			Réserve coordination services privés	-	-
			Réserve immeuble	-	-
			Réserve matériel de réadaptation	8'520.85	8'520.85
			Réserve projet ABAPlans	47'043.60	50'043.60
			Réserve traite des êtres humains	-	-
			Réserve Abacus	-	-
			Capital	316'911.17	204'251.18
			Capital Fondation	-	-
Excédent de charges	112'659.99	11'319.63	Excédent de recettes	-	-
TOTAUX	481'934.27	365'954.79		481'934.27	365'954.79

Centrevue – au terme de l'exercice l'excédent de charges pour Centrevue s'élève à Fr. 11'319.63. Il est prélevé en totalité sur le capital.

Comptes de Centrevue

	Comptes 2013	Budget 2014	Comptes 2014
Résultat	-108'225.09	-113'975.00	-11'319.63
Total des charges	1'159'715.73	1'152'700.00	1'139'632.10
Total des recettes	1'051'490.64	1'038'725.00	1'128'312.47
30 PERSONNEL	1'000'631.45	1'011'000.00	990'613.85
300 SALAIRES	779'384.20	784'000.00	771'843.30
1 Direction	104'477.35	-	106'483.55
2 Responsable projets-intervenant-conseillères	557'259.30	-	544'898.90
3 Administration	90'933.50	-	91'660.85
4 Stagiaire	20'308.00	-	21'781.30
5 Conciergerie	6'406.05	-	7'018.70
31 CHARGES SOCIALES	183'132.05	185'000.00	182'284.75
310 Charges sociales	163'982.05	185'000.00	179'814.75
LPP - Recapitalisation	19'150.00	-	2'470.00
32 CHARGES DU PERSONNEL	38'115.20	42'000.00	36'485.80
320 Formation et perfectionnement	3'290.00	7'000.00	6'836.00
330 Frais de déplacements	34'825.20	35'000.00	29'649.80
40 CHARGES D'EXPLOITATION	159'084.28	141'700.00	149'018.25
400 Loyers et charges	34'530.65	35'000.00	33'147.85
410 Equipement de bureau	779.75	5'000.00	475.00
420 Matériel de bureau	7'353.26	7'000.00	6'494.58
430 Téléphones, alarmes, ports et taxes	7'600.75	10'000.00	7'540.75
440 Assurances choses + RC	1'638.95	2'000.00	1'652.10
450 Abonnements, cotisations, bibliothèque, documentation	2'970.00	3'000.00	2'854.00
460 Maintenance, redevance et frais informatique	42'483.85	35'000.00	26'129.20
470 Frais de gérance	-	-	-
Groupe de parole	-	-	-
Dépenses projets	2'270.60	-	-
Redevance UCBA	-	4'500.00	6'195.80
Achats moyens auxiliaires	45'227.09	26'000.00	32'172.75
Variation stock moyens auxiliaires	-5'000.00	-	-5'000.00
Aides et réadaptation individuelles	5'089.50	-	3'132.85
Achat matériel démonstration	-	3'000.00	2'891.10
Camp enfants	-	-	5'193.80
Cours et réadaptation	2'828.48	1'000.00	330.15
Rapport annuel clients	927.50	1'500.00	1'281.60
Informatique services privés	-	-	-
480 Frais séances, frais divers, révision compta, publicité	9'806.00	7'000.00	6'314.55
Intérêts et caution sur prêt LPP	-	1'200.00	781.55
490 Tenue de secrétariat	-	-	-
Amortissements	500.00	500.00	500.00
Perte sur débiteurs	77.90	-	39.60
Virements aux fonds de réserve	-	-	16'891.02
50 PRESTATIONS D'AIDE	-	-	-
512 Aides immédiates	-	-	-
515 Aides à plus long terme	-	-	-
520 Contributions intercantionales	-	-	-
60 SUBVENTIONS, GERANCES, HONORAIRES, DON	1'051'490.64	1'038'725.00	1'128'312.47
600 Subventions	934'083.90	930'000.00	950'915.55
Dont : subvention OFAS	743'990.15	-	743'990.15
subvention canton	170'000.00	-	175'500.00
subvention communes	20'093.75	-	31425.40
602 Remboursement des aides	-	-	-
Recettes contributions intercantionales	-	-	-
610 Recettes LAMal	3'034.55	22'000.00	32'345.80
Recettes détection précoce AI	8'281.00	-	-
Informatique, services privés	-	-	-
610 Prestations facturées à des tiers	-	-	-
620 Mandats	3'501.75	8'725.00	9'625.10
Recettes facturation clients Centrevue	-	-	3'730.00
Ventes moyens auxiliaires	55'860.10	32'000.00	62'859.05
Cours et locomotion	2'403.80	-	1'310.90
Recettes projets	-	-	2'520.00
630 Honoraires	-	-	-
Groupe de parole	-	-	-
640 Don	28'368.59	45'000.00	48'958.00
640 Don LORO	-	-	-
Legs	-	-	10'391.02
650 Intérêts	1'113.00	1'000.00	463.25
Prélèvements des fonds de réserve	14'843.95	-	-
670 Camp enfants	-	-	5'193.80
70 IMMEUBLE	-	-	-
750 Recettes sur immeuble	-	-	-
750 Charges sur immeuble	-	-	-
Virement / prélèvement au fonds de réserve immeuble	-	-	-

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Consolidation

Comptes et bilans 2014

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
A C T I F		
Liquidités	852'923.90	786'618.48
Caisses	6'281.90	7'632.05
Comptes de chèques postaux	321'568.40	177'053.18
Compte de chèque postal e-deposito	140'837.00	220'645.05
Comptes courants bancaires, BCN	266'136.50	263'350.90
Compte épargne, BCN	6'424.65	6'412.65
Compte épargne fondation, BCN	8'325.00	8'308.40
Plan épargne fondation, BCN	103'350.45	103'216.25
Créances diverses		
- envers des tiers	54'477.90	32'659.85
- impôt anticipé	1'745.48	1'476.93
- avances à des tiers	22'174.60	3'951.15
Actifs transitoires	36'083.90	106'997.00
Stock moyens auxiliaires	10'000.00	5'000.00
Actif circulant	977'405.78	936'703.41
Immobilisations corporelles		
Immeuble	885'000.00	885'000.00
Mobilier et matériel	503.00	1'003.00
	885'503.00	886'003.00
Actif immobilisé	885'503.00	886'003.00
TOTAL DE L'ACTIF	1'862'908.78	1'822'706.41

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
PASSIF		
Dettes diverses		
- envers des tiers	12'740.20	28'638.59
Passifs transitoires	31'807.69	220'177.94
Emprunt auprès de Prévoyance.ne	170'315.85	-
Prêt hypothécaire BCN	700'000.00	700'000.00
Prêt de la République et Canton de Neuchâtel	100'000.00	100'000.00
Fonds étrangers	1'014'863.74	1'048'816.53
Réserve informatique et 50ème	29'848.00	29'848.00
Réserve développement FAS	44'138.01	44'138.01
Réserve LAVI	16'435.15	16'435.15
Réserve équipement mobilier	59'985.25	59'985.25
Réserve formation	14'716.30	5'825.28
Réserve logiciel & informatique	33'768.70	33'768.70
Réserve publicité	3'310.89	5'944.69
Réserve groupe de parole	11'420.25	11'420.25
Réserve stagiaire	7'938.20	7'938.20
Réserve aides directes	8'585.40	3'585.40
Réserve coordination services privés	31'562.95	32'742.95
Réserve TEH	15'121.95	13'845.20
Réserve immeuble	27'358.80	26'251.10
Réserve matériel de réadaptation	8'520.85	8'520.85
Réserve projet ABAPlans	50'043.60	47'043.60
Réserve Abacus	67'130.85	-
Réserves	429'885.15	347'292.63
Capital de la fondation	100'500.00	100'500.00
Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux réserves	326'097.25	621'667.86
Excédent de charges de l'exercice	-8'437.36	-295'570.61
	317'659.89	326'097.25
Fonds propres	418'159.89	426'597.25
TOTAL DU PASSIF	1'862'908.78	1'822'706.41

COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

	2014 CHF	2013 CHF
Subventions	2'280'315.55	2'180'083.90
Subventions cantonales	1'504'900.00	1'416'000.00
Subventions communales	31'425.40	20'093.75
Subventions fédérales, OFAS	743'990.15	743'990.15
Informatique services privés	66'000.00	66'000.00
Don de la loterie romande	112'000.00	-
Dons	48'958.00	28'368.59
Legs	10'391.02	-
Ventes de moyens auxiliaires	62'859.05	55'860.10
Honoraires	25'850.00	24'800.00
Revenus liés à des mandats divers	41'200.15	30'676.10
Remboursements et recettes liés à l'aide aux victimes	203'072.68	220'536.20
Recettes des assurances sociales	32'345.80	11'315.55
Autres produits	6'504.70	2'403.80
Produits d'intérêts	1'335.70	1'974.75
Produits d'immeuble	42'070.00	43'827.90
Prélèvement aux fonds de réserve	40'682.95	30'172.00
Total des recettes	2'973'585.60	2'696'018.89
Salaires	1'722'063.95	1'716'382.70
Charges sociales	406'090.15	551'091.45
Frais de formation et de perfectionnement	20'990.00	17'619.60
Frais de déplacements	43'523.65	49'261.05
Frais de locaux	120'342.40	121'245.95
Equipement de bureau	2'371.85	5'210.10
Matériel de bureau	15'017.74	16'161.76
Téléphones, fax, ports et taxes	11'932.60	9'990.55
Assurances choses et RC	4'436.60	4'394.95
Documentation et publicité	9'115.37	8'760.80
Maintenance, redevance et frais informatiques	118'088.20	82'430.45
Informatique, services privés	66'000.00	66'000.00
Groupe de parole	1'158.45	-
Frais de projets	1'180.00	3'500.35
Achats de moyens auxiliaires et variation de stock	27'172.75	40'227.09
Frais et dépenses liés à l'aide aux victimes	203'072.68	220'536.20
Autres frais administratifs	24'806.45	26'172.72
Cours, réadaptation, camp	11'547.90	7'917.98
Pertes sur créances	959.60	357.90
Intérêts sur emprunt auprès de Prévoyance.ne	7'414.85	-
Amortissements	500.00	500.00
Charges d'immeuble	42'070.00	43'827.90
Attribution aux fonds de réserves	122'167.77	-
Total des charges	2'982'022.96	2'991'589.50
Excédent de charges	-8'437.36	-295'570.61

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2014

I. Bases et organisation

Forme juridique : Fondation

Base juridique : Statuts du 6 juin 2011

Elle a pour but d'assurer la coordination de l'action sociale privée dans le canton et faciliter sa coordination avec l'action sociale publique; promouvoir la collaboration dans le domaine social; participer à l'élaboration de la politique sociale; offrir un cadre juridique aux institutions sociales qui souhaitent lui être rattachées; offrir par son secrétariat des services aux organisations sociales qui en ont besoin.

Elle est régie par ses statuts et par les dispositions des articles 80 et suivants du Code Civil Suisse.

Membres du Conseil de fondation

Président	Jacques-André Guy
Vice-président	Olivier Boillat
Membres	Mesdames Veronica Garces Mollia, Fabienne Cosandier, Sabine Delachaux Mormile, Marie-France Vacheron, Francine John, Corinne Du Pasquier et Messieurs Olaf Makaci, Fabio Morici, François Dubois, Jean-Philippe Schmid, Pierre Borer, Hubert Péquignot, David Pignolet

Membres du bureau du Conseil de fondation

Président	Jacques-André Guy	signature collective à 2
Vice-président	Olivier Boillat	signature collective à 2
Membres	Pierre Borer	signature collective à 2
	Hubert Péquignot	signature collective à 2
	Fabienne Cosandier	signature collective à 2

Organe de révision

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA, La Chaux-de-Fonds

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014

II. Gestion et placement de la fortune

	31.12.2014 CHF	% de la fortune
<i>Liquidités</i>	852'924	45.8%
<i>Créances et autres créances et transitoires</i>	114'482	6.2%
<i>Stocks</i>	10'000	0.5%
<i>Immobilisations corporelles</i>	885'503	47.5%
Total des placements	1'862'909	100.0%

Tous les actifs de la fondation sont localisés en Suisse et libellés en francs suisses.

III. Autres indications

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Actif gagé		
Valeur nominale de la cédule remise en nantissement	750'000.00	750'000.00
Utilisée à concurrence de	700'000.00	700'000.00
Valeur comptable de l'immeuble grevé	885'000.00	885'000.00
Valeur d'assurance-incendie des immobilisations corporelles		
Immeuble	1'361'905.26	1'361'905.26
Biens mobiliers	392'000.00	392'000.00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014

III. Autres indications (suite)

Engagement conditionnel de prévoyance

Pour mémoire, le Parlement fédéral a adopté le 17 décembre 2010 une réforme de la LPP, entrée en vigueur au 1.1.2012, qui implique, entre autre, que les institutions LPP de droit public devront atteindre un taux de couverture de 80% à une échéance de 40 ans, soit en 2052. Des bornes intermédiaires de 60% au 1er janvier 2020 et de 75% au 1er janvier 2030 ont également été fixées.

Le 26 juin 2013, le Grand Conseil neuchâtois a adopté une loi modifiant la Loi sur la caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui comprend les mesures de recapitalisation suivantes :

- Augmentation des cotisations ordinaires à 24.5% (60% à charge de l'employeur, 40% à charge de l'assuré) ;
- Rééchelonnement des cotisations et des rappels selon l'âge ;
- Passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans ;
- Demi-indexation des rentes si le chemin de croissance est respecté ;
- Constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de CHF 270 millions à charge des employeurs, valeur 1er janvier 2014 ;
- Contribution unique d'assainissement de CHF 60 millions à charge des employeurs, valeur 1er janvier 2019.

Il est par ailleurs prévu que la caisse institue un plan de prévoyance de base en primauté de cotisation dès que son taux de couverture atteindra 80%, mais au plus tard au 1er janvier 2039. Le découvert résiduel à la date du changement de primauté sera réparti entre les employeurs.

Sur la base du dernier courrier reçu de Prévoyance.ne, daté du 17 février 2015, la situation de la Fondation concernant ces engagements est la suivante :

	Total selon courrier du 17.02.2015	Provision au 31.12.2014
Part à l'apport supplémentaire employeur, à verser au 1 ^{er} janvier 2019	41'400.00	8'280.00
Part au découvert résiduel entre 80% et 100%	<u>750'100.00</u>	<u>-</u>
Total	791'500.00	8'280.00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
III. Autres indications (suite)		
Détail des produits et charges d'immeuble		
Produits d'immeuble	42'070.00	43'827.90
Loyers à des tiers	17'070.00	17'070.00
Loyer à Centrevue	25'000.00	25'000.00
Variation du fonds de réserve immeuble	-	1'757.90
Charges d'immeuble	42'070.00	43'827.90
Intérêts hypothécaires	17'500.00	17'500.00
Autres charges	23'462.30	26'327.90
Variation du fonds de réserve immeuble	1'107.70	-

TABLEAU DE LA VARIATION DU CAPITAL ET DES RESERVES, EXERCICE 2014

	01.01.2014 CHF	Dotation CHF	Dissolution CHF	31.12.2014 CHF
RESERVES AFFECTEES PAR LES DONATEURS				
Réserve projet ABAPlans	47'043.60	3'000.00	-	50'043.60
Réserve Abacus	0.00	104'000.00	-36'869.15	67'130.85
Total des réserves affectées	47'043.60			117'174.45
AUTRES RESERVES ET PROVISION				
Réserve informatique + 50ème	29'848.00	-	-	29'848.00
Réserve développement FAS	44'138.01	-	-	44'138.01
Réserve coordination Services privés	32'742.95	-	-1'180.00	31'562.95
Réserve immeuble	26'251.10	1'107.70	-	27'358.80
Provision renouvellement informatique	16'774.04	-	-	16'774.04 2)
Réserve aides directes	3'585.40	5'000.00	-	8'585.40
Réserve mobilier	3'318.05	-	-	3'318.05 1)
Réserve matériel de réadaptation	8'520.85	-	-	8'520.85
Réserve équipement	7'499.50	-	-	7'499.50 1)
Réserve stagiaire	7'938.20	-	-	7'938.20
Réserve publicité	5'944.69	-	-2'633.80	3'310.89
Réserve formation	5'825.28	8'891.02	-	14'716.30
Réserve groupe de parole	11'420.25	-	-	11'420.25
Réserve LAVI	16'435.15	-	-	16'435.15
Réserve équipement LAVI	49'167.70	-	-	49'167.70 1)
Réserve logiciel et informatique	16'994.66	-	-	16'994.66 2)
Réserve TEH (Traite des êtres humains)	13'845.20	1'276.75	-	15'121.95
Total des autres réserves	300'249.03			312'710.70
1) CHF 59'985.25				
2) CHF 33'768.70				
CAPITAL DE LA FONDATION				
Capital libre en début d'exercice	100'500.00	-	-	100'500.00
Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux réserves	326'097.25	-	-8'437.36	317'659.89
Total des capitaux propres	426'597.25			418'159.89

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Tous ces rapports, comptes et bilans

ont été approuvés par

le Conseil de la Fondation neuchâteloise

pour la coordination de l'action sociale

le 8 juin 2015 à Neuchâtel

F A S

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale - FAS

Fbg de l'Hôpital 23
2000 Neuchâtel

☎ 032 886 80 00 - 📠 032 722 04 93
✉ FAS@ne.ch
www.fas-ne.ch

Traite des êtres humains - TEH

Fbg de l'Hôpital 23
2000 Neuchâtel

☎ 032 886 80 02 - 📠 032 722 04 93
✉ FAS@ne.ch
www.traite-des-etres-humains.ch

Centre de consultation LAVI

Bureau de **La Chaux-de-Fonds**
Av. Léopold-Robert 90
Case postale 293
2301 La Chaux-de-Fonds

☎ 032 889 66 52 - 📠 032 889 66 53
✉ LAVI.vch@ne.ch
www.lavi-ne.ch

Bureau de **Neuchâtel**
Rue Pourtalès 1
Case postale 2050
2001 Neuchâtel

☎ 032 889 66 49 - 📠 032 889 66 51
✉ LAVI.neuchatel@ne.ch
www.lavi-ne.ch

Service de consultation conjugale - SCC

Bureau de **La Chaux-de-Fonds**
Rue du Collège 11
2302 La Chaux-de-Fonds

☎ 032 886 80 10 - 📠 032 722 04 93
✉ FAS@ne.ch
www.consultations-conjugales.ch

Bureau de **Neuchâtel**
Fbg de l'Hôpital 23
2000 Neuchâtel

☎ 032 886 80 10 - 📠 032 722 04 93
✉ FAS@ne.ch

Centrevue - autonomie et intégration pour personnes aveugles et malvoyantes

Rue de Corcelles 3
Case postale 227
2034 Peseux

☎ 032 886 80 40 - 📠 032 722 07 47
✉ Centrevue@ne.ch
www.centrevue.ch